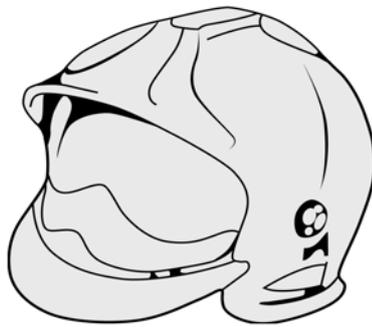


# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 2008-4**

ANNEE 2008

Edition du 21 mars 2008

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

## SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2008.4

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables  
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

<b>ARRETES</b> .....	<b>3</b>
N / Réf : SPV-2008 – 0410 : Nomination .....	4
N / Réf : SPV-2008 – 0411 : Nomination .....	5
N / Réf : SPV-2008 – 0412 : Nomination .....	6
N / Réf : SPV-2008 – 0421 : Fin de fonctions .....	7
N / Réf : 2008 – 0461 : Délégations de signature .....	8
N / Réf : 2008 – 0462 : Délégations de signature .....	10
N / Réf : 2008 – 0463 : Délégations de signature .....	12
N / Réf : 2008 – 0464 : Délégations de signature .....	14
N / Réf : 2008 – 0465 : Délégations de signature .....	16
N / Réf : 2008 – 0466 : Délégations de signature .....	18
N / Réf : 2008 – 0467 : Délégations de signature .....	20
N / Réf : 2008 – 0468 : Délégations de signature .....	22
N / Réf : 2008 – 0469 : Délégations de signature .....	24
N / Réf : 2008 – 0470 : Délégations de signature .....	26
N / Réf : 2008 – 0471 : Délégations de signature .....	28
N° 2008 – 0273 : Liste des électeurs à la CATSIS .....	30
N° 2008 – 0274 : Liste des électeurs au CCDSPV .....	53

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

**ARRETES**



**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

**Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

**Le président du conseil d'administration**

**N / Réf : SPV-2008 – 0410 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 6 mars 2008, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTENT**

**Article 1** - Monsieur Martin Deroide (matricule n° 4759), né le 27 août 1978 à Saint Germain en Laye (78), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours principal de Chartres), est nommé au grade de capitaine à compter du 10 décembre 2007 (pour régularisation).

**Article 2** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président**

**Le préfet**

**Claude Favrat**



**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

**N / Réf : SPV-2008 – 0411 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 6 mars 2008, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTENT**

**Article 1** - Monsieur Jérôme Ferrage (matricule n° 4577), né le 28 août 1975 à Toulouse (31), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours principal de Chartres), est nommé au grade de capitaine à compter du 10 décembre 2007 (pour régularisation).

**Article 2** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président**

**Le préfet**

**Claude Favrat**



**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

**Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

**Le président du conseil d'administration**

**N / Réf : SPV-2008 – 0412 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 6 mars 2008, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTENT**

**Article 1** - Monsieur Nicolas Gicquel (matricule n° 4742), né le 6 août 1978 à Quimper (29), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours principal de Chartres), est nommé au grade de capitaine à compter du 10 décembre 2007 (pour régularisation).

**Article 2** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président**

**Le préfet**

**Claude Favrat**



Chartres, le 18 mars 2008

**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

**N / Réf : SPV-2008 – 0421 : Fin de fonctions**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que monsieur Claude Robichon, sapeur-pompier volontaire au corps départemental, est atteint par la limite d'âge le 14 avril 2008 ;

Vu l'avis du 17 décembre 2007 de monsieur l'officier commandant le centre de secours de Toury ;

Vu l'avis du 3 janvier 2008 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTENT**

**Article 1 -** A compter du 14 avril 2008, il est mis fin aux fonctions par limite d'âge, de monsieur Claude Robichon (matricule n° 303), né le 14 avril 1948 à Oinville Saint Liphard (28), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental (centre de secours de Toury). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

**Article 2 -** L'intéressé est nommé major-honoraire à compter du 14 avril 2008.

**Article 3 -** Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 4 -** Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président**

**Le préfet**

**Claude Favrat**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0461 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-976 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1** – L'arrêté n° 2007-976 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2** - Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués à son groupement, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

## **N / Réf : 2008 – 0462 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-980 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

## **ARRÊTE**

**Article 1** – L'arrêté n° 2007-980 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2** - Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués à son groupement, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, ou en cas d'absence, à :
  - Mme le lieutenant Angélique AUBIN-LEBORGNE, uniquement pour les articles de fonctionnement alloués au service formation.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0463 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-984 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-984 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le commandant Albert KATIC, chef du groupement opérations.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués à son groupement, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le commandant Albert KATIC, chef du groupement opérations, ou en cas d'absence, à :
  - M. Philippe PREVOTAT, attaché territorial, uniquement pour les articles de fonctionnement,
  - M. Fabrice BUI, agent des services techniques, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 €TTC : 606.28 – 606.32 – 615.58 – 618.8 – 628.8.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0464 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-985 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-985 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le médecin-colonel Jean-Luc SERRANO, médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués à son groupement, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le médecin-colonel Jean-Luc SERRANO, médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

## **N / Réf : 2008 – 0465 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-986 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

## **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-986 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le commandant Bertrand DOUVILLE, chef du groupement des services techniques.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués à son groupement, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le commandant Bertrand DOUVILLE, chef du groupement des services techniques, ou en cas d'absence, à :
  - M. le capitaine Alain LEBE, aux seuls effets de signer les bons de commande du groupement des services techniques, pour les articles de fonctionnement,
  - M. Patrick HUBERT, chef de l'atelier départemental, aux seuls effets de signer les bons de commande, dans la limite de 800 €TTC, pour les articles de fonctionnement gérés par l'atelier départemental.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0466 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-981 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-981 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son service est donnée à M. Luc POULBOT, ingénieur, chef du service informatique.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués en section de fonctionnement à son service, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. Luc POULBOT, ingénieur, chef du service informatique.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0467 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-982 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-982 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son service est donnée à Mme Gaëlle FOUASSIER, attaché, chef du service des affaires juridiques et générales.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués en section de fonctionnement à son service, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- Mme Gaëlle FOUASSIER, attaché, chef du service des affaires juridiques et générales.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0468 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2008-312 du 21 février 2008 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2008-312 du 21 février 2008 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4 -** Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS, chef du groupement de sapeurs pompiers de CHARTRES.

**Article 5 -** Dans la limite des crédits alloués à son groupement territorial, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS, chef du groupement de sapeurs pompiers de Chartres, ou en cas d'absence, à :
  - M. le commandant Jean-Paul QUIGNAUX, uniquement pour les articles de fonctionnement,
  - M. le capitaine Jérôme FERRAGE, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 €TTC : 606.221 – 606.28 – 606.31 – 606.32 – 606.36 – 606.8 – 615.51 – 615.58 – 618.8.

**Article 6 -** Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0469 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-978 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-978 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4 -** Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le commandant Gérard DIEFFENBACHER, chef du groupement de sapeurs pompiers de CHATEAUDUN.

**Article 5 -** Dans la limite des crédits alloués à son groupement territorial, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 € HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le commandant Gérard DIEFFENBACHER, chef du groupement de sapeurs pompiers de Châteaudun, ou en cas d'absence, à :
  - M. le capitaine Yves CATHERINOT, uniquement pour les articles de fonctionnement,
  - M. l'adjudant-chef Philippe COSSON, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 € TTC : 606.221 – 606.23 – 606.28 – 606.31 – 606.32 – 606.36 – 606.4 – 606.8 – 615.51 – 615.58 – 618.21 – 618.28 – 618.8 – 623.2 – 628.8.

**Article 6 -** Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

#### **N / Réf : 2008 – 0470 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007-979 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

### **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2007-979 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4 -** Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le commandant Jean-Yves BEAULIEU, chef du groupement de sapeurs pompiers de DREUX.

**Article 5 -** Dans la limite des crédits alloués à son groupement territorial, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le commandant Jean-Yves BEAULIEU, chef du groupement de sapeurs pompiers de Dreux, ou en cas d'absence, à :
  - M. le capitaine Mickaël ACHARD, uniquement pour les articles de fonctionnement,
  - M. le major Didier POLSTER, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 €TTC : 606.28 – 606.31 – 606.32 – 606.8 – 615.51 – 615.58

**Article 6 -** Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**



## **DIRECTION**

Le président du conseil d'administration

### **Le président**

## **N / Réf : 2008 – 0471 : Délégations de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu les décrets 2007-1468 et 2007-1469 du 15 octobre 2007 fixant la date des élections municipales et cantonales,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2008-313 du 21 février 2008 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

## **ARRÊTE**

**Article 1 –** L'arrêté n° 2008-313 du 21 février 2008 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Article 2 -** Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 €HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, chef du groupement administratif et financier, dans la limite

de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacances.

**Article 4** - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le commandant Philippe SANSA, chef du groupement de sapeurs pompiers de NOGENT LE ROTROU.

**Article 5** - Dans la limite des crédits alloués à son groupement territorial, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 €HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le commandant Philippe SANSA, chef du groupement de sapeurs pompiers de Nogent le Rotrou, ou en cas d'absence, à :
  - M. le capitaine Erwan QUEAU, uniquement pour les articles de fonctionnement,
  - M. le major Gérard MIGNOT, uniquement pour les articles de fonctionnement et dans la limite de 800 €TTC,
  - M. l'adjudant-chef Philippe SAUTON, uniquement pour les articles de fonctionnement et dans la limite de 800 €TTC,
  - M. l'adjudant-chef Vincent GUESNEUX, uniquement pour les articles de fonctionnement et dans la limite de 800 €TTC,
  - M. l'adjudant Dominique WOLF, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 €TTC : 606.28 – 606.32 – 615.51 – 615.58.

**Article 6** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président  
du conseil général d'Eure et Loir,  
président  
du conseil d'administration du SDIS,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental  
d'incendie et de secours

**Affaire suivie par :**

Colonel Didier PARIS  
Tél : 02 37 91 88 88

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR**  
**Chevalier de La légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**N° 2008 – 0273 : Liste des électeurs à la CATSIS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1424-31,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours, codifié aux articles R.1424-1 et suivants du CGCT ;

Vu la circulaire BSIS/DC n° 2007-249 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2008 portant organisation des élections à la commission administrative et technique ;

Vu l'avis de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des électeurs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires à la **COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE** est fixée en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale, des centres de secours principaux, centres de secours et des centres d'intervention du corps départemental.

**Article 3** : Toute réclamation concernant les listes électorales devra parvenir sous pli recommandé à Monsieur le préfet – préfecture d'Eure et Loir – bureau de l'administration territoriale – place de la République – 28019 CHARTRES CEDEX, avant le 25 avril 2008.

**Article 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Chartres, le 18 mars 2008**

**Le préfet,**

## COLLEGE DES OFFICIERS PROFESSIONNELS (par grade)

PARIS Didier	COLONEL	DD SIS
ALLARD Vincent	LIEUTENANT-COLONEL	DD SIS
LORTHIOIS Eric	LIEUTENANT-COLONEL	CHARTRES
BEAULIEU Jean-Yves	COMMANDANT	DREUX
DIEFFENBACHER Gérard	COMMANDANT	CHATEAUDUN
DOUVILLE Bertrand	COMMANDANT	DD SIS
KATIC Albert	COMMANDANT	DD SIS
QUIGNAUX Jean-Paul	COMMANDANT	CHARTRES
SANSA Philippe	COMMANDANT	NOGENT LE ROTROU
VASSEUR Francine	COMMANDANT	DD SIS
ACHARD Mickaël	CAPITAINE	DREUX
ALEXANDRE Frédéric	CAPITAINE	CHARTRES
BOUZIN Patrick	CAPITAINE	DD SIS
CATHERINOT Yves	CAPITAINE	CHATEAUDUN
DEROIDE Martin	CAPITAINE	CHARTRES
FERRAGE Jérôme	CAPITAINE	CHARTRES
GICQUEL Nicolas	CAPITAINE	CHARTRES
LADAME Rémi	CAPITAINE	DD SIS
LEBE Alain	CAPITAINE	DD SIS
LECUIROT Fabien	CAPITAINE	DREUX
QUEAU Erwan	CAPITAINE	NOGENT LE ROTROU
AUBIN-LEBORGNE Angélique	LIEUTENANT	DD SIS
BOUCHOT Anaël	LIEUTENANT	DREUX
DEPINOY Jean-Baptiste	LIEUTENANT	DREUX
HELOU Didier	LIEUTENANT	CHARTRES
LARRIBE Cédric	LIEUTENANT	DD SIS
LAVOUTE Julien	LIEUTENANT	DD SIS
ALBANO Fabio	MAJOR	DD SIS
ALEPEE Robert	MAJOR	DD SIS
ANNE Jean-François	MAJOR	CHARTRES
CAILLOT François	MAJOR	DREUX
COLAS Christian	MAJOR	DD SIS
COURTOIS Florent	MAJOR	DD SIS
FERRON Bruno	MAJOR	CHARTRES
GATEAU Frédéric	MAJOR	DREUX
KERNIN André	MAJOR	DREUX
LAVERGNE Yves	MAJOR	DREUX
MIGNOT Gérard	MAJOR	DD SIS
ROGER Bruno	MAJOR	CHATEAUDUN
VAN DUYSE Michel	MAJOR	CHARTRES
SERRANO Jean-Luc	MEDECIN CLASSE EXC. SPP	DD SIS
GOURCI DOMINIQUE	INFIRMIER PRINCIPAL	DD SIS
LOUVET Thibault	INFIRMIER SPP	DD SIS

## COLLEGE DES NON-OFFICIERS PROFESSIONNELS (par grade)

CLEBANT Alain	ADJUDANT-CHEF	DREUX
CLOSIER Yannick	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
COSSON Philippe	ADJUDANT-CHEF	CHATEAUDUN
DESNOS Alain	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
FAIPEUR Didier	ADJUDANT-CHEF	DREUX
FERNANDEZ Alain	ADJUDANT-CHEF	DREUX
FOESSER Gérard	ADJUDANT-CHEF	CHATEAUDUN
GEORGET Christian	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
GUERIN Bernard	ADJUDANT-CHEF	CHATEAUDUN
GUESNEUX Vincent	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
GUILLEMENT Alain	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
JEANNETEAU Philippe	ADJUDANT-CHEF	DREUX
LE PRE Yvon	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
LEBON Fabrice	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
LELEU Christophe	ADJUDANT-CHEF	DREUX
QUERE Alain	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
QUETER Jean-Michel	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
RABOUILLE Gilles	ADJUDANT-CHEF	CHARTRES
SAUTON Philippe	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
SUZANNE Daniel	ADJUDANT-CHEF	DREUX
AVIGNON Christian	ADJUDANT	CHATEAUDUN
BAILLY Nadia	ADJUDANT	CHARTRES
BEGUE Joseph	ADJUDANT	DREUX
BULOIS Pascal	ADJUDANT	CHATEAUDUN

CASSEGRAIN Francis	ADJUDANT	CHARTRES
CHERON Pascal	ADJUDANT	DREUX
DAVOUST Régis	ADJUDANT	NOGENT LE ROTROU
LELONG Laurent	ADJUDANT	DREUX
PINEAU Lionel	ADJUDANT	DREUX
REBRIOUX Pascal	ADJUDANT	DREUX
REDOR Michel	ADJUDANT	CHARTRES
RONSin Jean-Luc	ADJUDANT	DD SIS
WOLF Dominique	ADJUDANT	NOGENT LE ROTROU
CATIGNOL Damien	SERGEN-T-CHEF	DREUX
DIAZ Antonio	SERGEN-T-CHEF	CHARTRES
LEBRUN Dominique	SERGEN-T-CHEF	DD SIS
MAHAIT Richard	SERGEN-T-CHEF	DREUX
TROLLE Didier	SERGEN-T-CHEF	NOGENT LE ROTROU
ALTISEN Mario	SERGEN-T	CHATEAUDUN
BEAUTIER Marcel	SERGEN-T	DREUX
BIENSANS Mikael	SERGEN-T	CHATEAUDUN
BREARD Karl	SERGEN-T	CHARTRES
CASSEGRAIN Loïc	SERGEN-T	CHARTRES
CORDIER Franck	SERGEN-T	DREUX
DE OLIVEIRA Jean-Marc	SERGEN-T	CHATEAUDUN
DUMAS Laurent	SERGEN-T	NOGENT LE ROTROU
DUMONT Thierry	SERGEN-T	DREUX
EON Richard	SERGEN-T	CHARTRES
FAYEMENDY Didier	SERGEN-T	DREUX
GENET Nicolas	SERGEN-T	NOGENT LE ROTROU
HARDY Christian	SERGEN-T	NOGENT LE ROTROU
HEBERT Bertrand	SERGEN-T	DREUX
HEULINE Hugo	SERGEN-T	DREUX
LATIMIER Jimmy	SERGEN-T	CHARTRES
LECOIN Ludovic	SERGEN-T	CHARTRES
LECOMTE Vincent	SERGEN-T	CHATEAUDUN
LESIEUR Florent	SERGEN-T	CHARTRES
LOUP Emmanuel	SERGEN-T	DREUX
MARIGNY Philippe	SERGEN-T	CHARTRES
MAUBERT Sébastien	SERGEN-T	NOGENT LE ROTROU
MAUDEMAIN Thierry	SERGEN-T	NOGENT LE ROTROU
MOINE Cédric	SERGEN-T	CHARTRES
MONTEIRO DA SILVA Stéphane	SERGEN-T	CHARTRES
MONTES Mickael	SERGEN-T	CHARTRES
MORICE Philippe	SERGEN-T	DREUX
NIGEON Serge	SERGEN-T	DD SIS
PRAT Pascal	SERGEN-T	DREUX
QUERU Sébastien	SERGEN-T	DREUX
RIETZ Jean-Luc	SERGEN-T	CHATEAUDUN
STEITS Arnaud	SERGEN-T	DREUX
TOUCHARD Fabien	SERGEN-T	CHATEAUDUN
WYNS Sébastien	SERGEN-T	CHARTRES
ALEXANDRE Fabien	CAPORAL-CHEF	DREUX
BIGNON Cédric	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
BOGARD Nicolas	CAPORAL-CHEF	DREUX
BOISSEAU Samuel	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
BOULAY Francis	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
BOUQUIN Vincent	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
BOUTOILLE David	CAPORAL-CHEF	DREUX
CHAUVEAU Anthony	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
CHAUVEAU Emmanuel	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
CORRET Tony	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
DAUNAY Cédric	CAPORAL-CHEF	DREUX
DEBART Anatole	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
DELAISSE Emmanuel	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
DELEMAZURE Fabrice	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
DOS SANTOS Frédéric	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
DUPONT Hugues	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
FERRAIN Emmanuel	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
FLEURY Fabrice	CAPORAL-CHEF	DREUX
GAUDIN Didier	CAPORAL-CHEF	DREUX
GOUHIER Nicolas	CAPORAL-CHEF	DREUX
GULLON Arnaud	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
HEURTEBISE Gérald	CAPORAL-CHEF	DREUX
IMFELD Loïc	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
JORRY Stéphane	CAPORAL-CHEF	DREUX
JOUAN Eric	CAPORAL-CHEF	DREUX

KERNIN Yohan	CAPORAL-CHEF	DREUX
LASNIER Alain	CAPORAL-CHEF	DREUX
LEBLANC Christophe	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
LECLAINCHE Arnaud	CAPORAL-CHEF	DREUX
LECORDIER Ronan	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
LEHERICHER Arnaud	CAPORAL-CHEF	DREUX
LELONG Cyrille	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
LEMAIRE Baptiste	CAPORAL-CHEF	DREUX
LEMIERE David	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
LEUCHART David	CAPORAL-CHEF	DREUX
LEVIER Christophe	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
LOEILLET Sylvain	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
LORIN Harold	CAPORAL-CHEF	DREUX
MAHOU Hervé	CAPORAL-CHEF	DREUX
MARCHAND Pascal	CAPORAL-CHEF	DDDIS
MARCHAND Sébastien	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
MERCIER Jean-Christophe	CAPORAL-CHEF	DREUX
NICOLAS Loïc	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
PAGES Thomas	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
PATUREAU Xavier	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
PELLETIER Ronan	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
POLSTER Grégory	CAPORAL-CHEF	DREUX
QUILLOU Fabien	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
REMOND Hugo	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
RICHARD Franck	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
ROBINAUT Laurent	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
ROUSSEL Marc	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
THEVENEAU Yannick	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
TRIGUEL Alexandre	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
TROADEC Michel	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
VIGOUREUX Clément	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
VINCENDEAU Bertrand	CAPORAL-CHEF	DREUX
VINCENT Rénaud	CAPORAL-CHEF	DREUX
WYNS Morgane	CAPORAL-CHEF	DREUX
APPERT Eric	CAPORAL	CHARTRES
BERNARD Ludovic	CAPORAL	CHARTRES
BOURDIER Yoan	CAPORAL	CHARTRES
BREARD Hugues	CAPORAL	CHARTRES
CARON David	CAPORAL	DREUX
CHARREAU Frédéric	CAPORAL	NOGENT LE ROTROU
COULON François	CAPORAL	CHARTRES
DOISNEAU Laurent	CAPORAL	CHARTRES
DORARD Martial	CAPORAL	CHARTRES
FOUCAULT Franck	CAPORAL	NOGENT LE ROTROU
GALLET Arnaud	CAPORAL	DREUX
GERAY Sébastien	CAPORAL	CHARTRES
JOUANNET Jean-Mickaël	CAPORAL	DREUX
JOUIN Jean Yves	CAPORAL	CHATEAUDUN
LE JUNTER Johann	CAPORAL	DREUX
LEVEAU David	CAPORAL	DREUX
LIBEAU Fabien	CAPORAL	DREUX
MAURICE Ivan	CAPORAL	CHARTRES
MOULIN Emmanuel	CAPORAL	CHARTRES
NEE Jérôme	CAPORAL	CHARTRES
PETIT Stéphane	CAPORAL	CHARTRES
POIGNARD David	CAPORAL	DREUX
POITRIMOL Aurélien	CAPORAL	CHARTRES
POTELLE Arnaud	CAPORAL	CHARTRES
PRIMAULT Jérôme	CAPORAL	CHARTRES
RENOU Damien	CAPORAL	NOGENT LE ROTROU
ROBINAUT Julien	CAPORAL	CHARTRES
ROYER Jean-Luc	CAPORAL	CHARTRES
RUAUX Nicolas	CAPORAL	CHARTRES
SCHAEFFER Dominique	CAPORAL	CHARTRES
SENECHAL Anthony	CAPORAL	DREUX
THIAULT Romain	CAPORAL	CHARTRES
TRUCHAN Vincent	CAPORAL	CHARTRES
BOURDON Julien	SAPEUR	CHARTRES
BOURIETTE Sylvain	SAPEUR	CHATEAUDUN
CARRE Julien	SAPEUR	CHATEAUDUN
CLUZEAU Sébastien	SAPEUR	DREUX
GUILLEMENT Loïc	SAPEUR	CHARTRES
EL MESSAOUDI Icham	SAPEUR	DREUX



PERDEREAU PHILIPPE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
POUBEL DAVID	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
PUPILE YVES	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
RIVOAL BERNARD	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
TIERCELIN DOMINIQUE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
VILARET MICHEL	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
WALUSINSKI OLIVIER	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
DEFRANCE JEAN LUC	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
DESPREZ JEAN MARIE	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
JULIEN JEAN MARC	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
LOCTOR CATHERINE	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
PETIT GILDA	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
TAUREAU PASCALE	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
HOUDRE FRANCIS	VETERINAIRE CAPITAINE	SSSM
PETIT PHILIPPE	VETERINAIRE CAPITAINE	SSSM
ABIVEN YOHANN	INFIRMIER	SSSM
ANDRIEUX PHILIPPE	INFIRMIER	SSSM
BADRE GAETAN	INFIRMIER	SSSM
BIGARD ALEXANDRA	INFIRMIER	SSSM
BOUDET SEBASTIEN	INFIRMIER	SSSM
COYCAULT THOMAS	INFIRMIER	SSSM
DOUSSET CATHELYNE	INFIRMIER	SSSM
DURAND GHISLAINE	INFIRMIER	SSSM
HALLEY FREDERIC	INFIRMIER	SSSM
KERFYSER LAURENT	INFIRMIER	SSSM
LAISSUS FREDERICK	INFIRMIER	SSSM
LE BARON PAULINE	INFIRMIER	SSSM
LOISON VERONIQUE	INFIRMIER	SSSM
MENI SANDRINE	INFIRMIER	SSSM
MERIENNE CINDY	INFIRMIER	SSSM
QUEAU DELPHINE	INFIRMIER	SSSM
SEPTIER VERONIQUE	INFIRMIER	SSSM
VASSORT BERNADETTE	INFIRMIER	SSSM

#### COLLEGE DES NON-OFFICIERS VOLONTAIRES (par grade)

AMARY STEPHANE	ADJUDANT-CHEF	THIRON GARDAIS
BERCERON BRUNO	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
BINOIS ALAIN	ADJUDANT-CHEF	EPERNON
BOAVIDA VICTOR	ADJUDANT-CHEF	DREUX
BOULARD PASCAL	ADJUDANT-CHEF	ILLIERS COMBRAY
BOUSSAC JOEL	ADJUDANT-CHEF	TERMINIERS
BRAMOND PHILIPPE	ADJUDANT-CHEF	DIRECTION
BRANLARD JEAN CLAUDE	ADJUDANT-CHEF	LA FERTE VILLENEUIL
BRETILLARD PHILIPPE	ADJUDANT-CHEF	DREUX
CHAPISEAU MARC	ADJUDANT-CHEF	OUARVILLE
CHARDON ROLAND	ADJUDANT-CHEF	CHATEAUDUN
CHAUVEAU AGNES	ADJUDANT-CHEF	EPERNON
CLAVIER GERARD	ADJUDANT-CHEF	OUARVILLE
COPEUTRE LAURENT	ADJUDANT-CHEF	ANET
DAVID DIDIER	ADJUDANT-CHEF	JOUY
DEVAUX FABRICE	ADJUDANT-CHEF	SENONCHES
DICARA DIDIER	ADJUDANT-CHEF	AUNEAU
DUBESSET JACKY	ADJUDANT-CHEF	LA LOUPE
EVETTE BERNARD	ADJUDANT-CHEF	FAVEROLLES
FAUQUET JOEL	ADJUDANT-CHEF	MONTIGNY LE CHARTIF
FAURIEUX SEBASTIEN	ADJUDANT-CHEF	LUCE
FLOHIC SERGE	ADJUDANT-CHEF	VOVES
FOUASSIER ERIC	ADJUDANT-CHEF	CHATEAUDUN
FOULON FRANCOIS	ADJUDANT-CHEF	DREUX
GAUBICHER LAURENT	ADJUDANT-CHEF	DREUX
GAUTRON LOIC	ADJUDANT-CHEF	SOURS
GENET JEROME	ADJUDANT-CHEF	MAINTENON
GESLIN DAVID	ADJUDANT-CHEF	MAINTENON
GUESDON GERARD	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
GUISLAIN FREDERIC	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
HUET CLAUDE	ADJUDANT-CHEF	OZOIR LE BREUIL
JAQUEMET GREGOIRE	ADJUDANT-CHEF	BAUDREVILLE
LECOCQ PASCAL	ADJUDANT-CHEF	AUNEAU
LEFEVRE JACQUELINE	ADJUDANT-CHEF	VOVES
LEGRET BERNARD	ADJUDANT-CHEF	SAINT VICTOR DE BUTHON
LEJARS PHILIPPE	ADJUDANT-CHEF	TREMBLAY LES VILLAGES





AUGUSTE MICKAEL	SERGEANT	BROU
BARON JEAN YVES	SERGEANT	GALLARDON
BEIGNON DIMITRI	SERGEANT	AUNEAU
BONDON ERIC	SERGEANT	AUNEAU
BOUILLOT DENIS	SERGEANT	GALLARDON
BOURLIER ERIC	SERGEANT	SAINT GEORGES SUR EURE
BOUTICOURT DAMIEN	SERGEANT	CHARTRES
BRIERE FRANCK	SERGEANT	SENONCHES
CHABOCHE DAVID	SERGEANT	BONNEVAL
CHAPUIS FABIEN	SERGEANT	LA FERTE VIDAME
CLOPEAU LUDOVIC	SERGEANT	SAINT GEORGES SUR EURE
COCHU CHRISTOPHE	SERGEANT	SAINT REMY SUR AVRE
DAUVILLIERS TONY	SERGEANT	SAINVILLE
DAVIAU MICHEL	SERGEANT	LA FERTE VILLENEUIL
DESHAYES BRUNO	SERGEANT	SENONCHES
DEVIMEUX PASCAL	SERGEANT	LA FERTE VILLENEUIL
DILLENSEGER SOPHIE	SERGEANT	VIABON
DOITEAU MICKAEL	SERGEANT	BONNEVAL
DROUET ESTELLE	SERGEANT	AUNAY SOUS CRECY
DUPRE LAURENT	SERGEANT	TOURY
EYCHENNE STEPHANE	SERGEANT	CHATEAUDUN
FRANCIN YANN	SERGEANT	AUTHON DU PERCHE
FUERTES SEBASTIEN	SERGEANT	CHARTRES
GATEAU REMY	SERGEANT	ILLIERS COMBRAY
GUDIN LUDOVIC	SERGEANT	VOVES
GUERIN JACKIE	SERGEANT	ALLUYES
HEBERT CYRILLE	SERGEANT	TREMBLAY LES VILLAGES
HEE STEPHANE	SERGEANT	CHATEAUDUN
HOULETTE LUDOVIC	SERGEANT	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
HOUVET BRUNO	SERGEANT	BOISSY LES PERCHE
HULINE THIERRY	SERGEANT	BAILLEAU LE PIN
JOUBERT KARL	SERGEANT	COURVILLE SUR EURE
KERNAONET YVES	SERGEANT	OUARVILLE
LAPLANCHE DOMINIQUE	SERGEANT	COURVILLE SUR EURE
LESAGE BRUNEAU	SERGEANT	BREZOLLES
LEVEQUE JEAN YVES	SERGEANT	BU
LORMEAU CHRISTOPHE	SERGEANT	LUCE
MAHOU EDWIGE	SERGEANT	NOGENT LE ROI
MAITREJEAN DOMINIQUE	SERGEANT	ANET
MERY JOHANN	SERGEANT	ANET
MORISSEAU STEPHANE	SERGEANT	LUCE
MOYA XAVIER	SERGEANT	AUNEAU
MULLER STEPHANE	SERGEANT	JOUY
OZKAYA ABDURRAHMAN	SERGEANT	LA LOUPE
PELLETIER THIERRY	SERGEANT	AUTHON DU PERCHE
RABAA MOHAMED	SERGEANT	DREUX
SEIGNEURET DAVID	SERGEANT	BROU
ZANARDELLI JEAN MARIE	SERGEANT	BAUDREVILLE
DUPONT EMMANUEL	SERGEANT	CHATEAUDUN
ALIX GERARD	CAPORAL-CHEF	MAINTENON
AMBROISE JOEL	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
ANDROUARD GAELLE	CAPORAL-CHEF	MONTIGNY LE CHARTIF
ARNOU JEAN MARIE	CAPORAL-CHEF	CHARTRES
ARNOULT MICHEL	CAPORAL-CHEF	OUARVILLE
ARSIGNY JEAN LUC	CAPORAL-CHEF	OUARVILLE
AUBERT ERIC	CAPORAL-CHEF	LA LOUPE
AVICE PHILIPPE	CAPORAL-CHEF	NOGENT LE ROTROU
BACHALA STEPHANE	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
BARBE OLIVIER	CAPORAL-CHEF	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
BARRAULT PHILIPPE	CAPORAL-CHEF	JANVILLE
BARRE EMMANUEL	CAPORAL-CHEF	SOURS
BARRE YVES	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
BAUDRY GEORGES	CAPORAL-CHEF	SENONCHES
BAUDRY LAETITIA	CAPORAL-CHEF	SENONCHES
BEAUMONT DANY	CAPORAL-CHEF	DIGNY
BELLANGER DOMINIQUE	CAPORAL-CHEF	CHATEAUDUN
BENOIT CHRISTOPHE	CAPORAL-CHEF	CLOYES SUR LE LOIR
BERNADET EMMANUEL	CAPORAL-CHEF	SAINVILLE
BERTHAULT DANIEL	CAPORAL-CHEF	LE GAULT SAINT DENIS
BESNARD JEAN MARC	CAPORAL-CHEF	JANVILLE
BEUNEL HERVE	CAPORAL-CHEF	DIGNY
BIENVENU JACKY	CAPORAL-CHEF	DANGEAU
BILLARD THIERRY	CAPORAL-CHEF	OUARVILLE

















BLIN JACKY	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
BLOT JONATHAN	SAPEUR 1	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
BLOT SANDRINE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
BOIZARD HAROLD	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
BOLOCH SYLVAIN	SAPEUR 1	LUCE
BONNEAU SEBASTIEN	SAPEUR 1	TOURY
BONNEAU STEPHANE	SAPEUR 1	BAUDREVILLE
BONSIGNE JAMES	SAPEUR 1	BONNEVAL
BOUCHER JEAN LUC	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
BOUCHEREAU LUDOVIC	SAPEUR 1	ALLONNES
BOUGOT THIERRY	SAPEUR 1	LANGHEY
BOULARD OLIVIER	SAPEUR 1	LANNERAY
BOURGAIN THOMAS	SAPEUR 1	CHARTRES
BOURGEIX AURORE	SAPEUR 1	ALLONNES
BOURGEOIS LUDOVIC	SAPEUR 1	CHARTRES
BOURGEVIN QUENTIN	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
BOURGOIN DELPHINE	SAPEUR 1	SOURS
BOURLIER NICOLAS	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
BOURREAU ARNAUD	SAPEUR 1	JANVILLE
BRASSE BAPTISTE	SAPEUR 1	DREUX
BRESSOLLETTE NICOLAS	SAPEUR 1	DREUX
BRET PHILIPPE	SAPEUR 1	BU
BRETHERAU PATRICK	SAPEUR 1	DAMMARIE
BRETON CHRISTOPHE	SAPEUR 1	AUNEAU
BRETON DIDIER	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
BRETON JEAN	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
BREUILLE FABIEN	SAPEUR 1	TOURY
BREUILLE JEAN LUC	SAPEUR 1	BAIGNEAUX
BRIAND YANNICK	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
BROCHET HERVE	SAPEUR 1	TOURY
BROUARD ARNAUD	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
BRUNEAU MARIANA	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
CAMUS CYRILL	SAPEUR 1	OUARVILLE
CASSONNET ROMAIN	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
CELLIER CHRISTOPHE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
CHAILLER LOIC	SAPEUR 1	DANGEAU
CHAILLOU ALINE	SAPEUR 1	ILLIERS COMBRAY
CHANLIAU NATHALIE	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
CHANVRY ARMAND	SAPEUR 1	ALLUYES
CHANVRY PASCAL	SAPEUR 1	ALLUYES
CHARON BRUNO	SAPEUR 1	SAINT HILAIRE SUR YERRE
CHARPENTIER JOEL	SAPEUR 1	OZOIR LE BREUIL
CHARTRAIN SERGE	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
CHATELAIN JEREMY	SAPEUR 1	BONNEVAL
CHAURIN PATRICK	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
CHEMIN DOMINIQUE	SAPEUR 1	MAINTENON
CHENU CHRISTIAN	SAPEUR 1	JANVILLE
CHESNAY DANIEL	SAPEUR 1	BOISSY LES PERCHE
CHUCHE ALAIN	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
CIROT PASCAL	SAPEUR 1	DANGEAU
CLAVIER EMILIE	SAPEUR 1	OUARVILLE
CLEMENT GREGOIRE	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
COCHIN ERIC	SAPEUR 1	OUARVILLE
CŒUR JOLY ALAIN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
COLLET SERGE	SAPEUR 1	AUNAY SOUS CRECY
CONNAN CHRISTOPHE	SAPEUR 1	LOGRON
COUDRAY JULIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
COUPEAU STEPHANE	SAPEUR 1	SOURS
COUTADEUR MARION	SAPEUR 1	DANGEAU
COUTURIER CHRISTOPHE	SAPEUR 1	JANVILLE
COUVRET ROGER	SAPEUR 1	VARIZE
CRETE JEAN LUC	SAPEUR 1	VIABON
CUCCHIARA JULIEN	SAPEUR 1	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
CUEILHE FREDERIC	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
CURROT MORGAN	SAPEUR 1	OUERRE
DAGOUR ALEXANDRE	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
DASTE MATHIEU	SAPEUR 1	BROU
DAVID DAMIEN	SAPEUR 1	JOUY
DAVID JEAN PAUL	SAPEUR 1	SAINT AUBIN DES BOIS
DE SOUSA AGOSTINHO	SAPEUR 1	SAINT SYMPHORIEN LE CHATEAU
DEBREE PASCAL	SAPEUR 1	VARIZE
DEKESEL ANTHONY	SAPEUR 1	CHARTRES
DELACOUR CHRISTOPHE	SAPEUR 1	SENONCHES

DELANOE YVES	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
DELAUNAY ANTHONY	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
DELESTRE CHRISTOPHE	SAPEUR 1	VIABON
DELOBELLE AUBIN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DELORME JULIEN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DELORME STEPHANE	SAPEUR 1	OZOIR LE BREUIL
DELVOYE MICHAEL	SAPEUR 1	VIABON
DEMEU EMMANUELLE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DEMEU GILLES	SAPEUR 1	ALLUYES
DERRIEN LAURENT	SAPEUR 1	CHARTRES
DESEEZ YOHANN	SAPEUR 1	ALLONNES
DESNOS CYPRIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
DESSEAUX ARNAULD	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DESVIGNES SEBASTIEN	SAPEUR 1	DREUX
DEVILLIERS DIDIER	SAPEUR 1	GALLARDON
DEVORSINE FLORENCE	SAPEUR 1	ANET
DIDI MARYSE	SAPEUR 1	SAINVILLE
DODIN FREDERIC	SAPEUR 1	ILLIERS COMBRAY
DODIN JULIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
DOITEAU CYRILLE	SAPEUR 1	BONNEVAL
DOMENGIE BERTRAND	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
DOS SANTOS LUIS MANUEL	SAPEUR 1	LANNERAY
DROCOURT PATRICE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
DROIT-POTIER FANNY	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DROUIN SEBASTIEN	SAPEUR 1	ARROU
DUBOC OLIVIER	SAPEUR 1	SAINTE SYMPHORIEN LE CHATEAU
DUBOIS DAVID	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DUCHAMP JEAN PHILIPPE	SAPEUR 1	LANGY
DUCHENE ERIC	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
DUCHENE SANDRINE	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
DUCLOS HYACINTHE	SAPEUR 1	FONTAINE LA GUYON
DUDICOURT DOLORES	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
DUMAND NICOLAS	SAPEUR 1	ARROU
DUPIN JEAN MARIE	SAPEUR 1	JANVILLE
DURAND FRANCIS	SAPEUR 1	SAINVILLE
DURAND STEPHANE	SAPEUR 1	CHARTRES
DURAND WILLIAM	SAPEUR 1	ALLONNES
DURIEZ FREDERIC	SAPEUR 1	JOUY
DUVAL ROMAIN	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
ESNAULT DAMIEN	SAPEUR 1	ANET
ESNAULT PASCAL	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
ESTELLE STEPHANE	SAPEUR 1	TERMIERS
EVENO CHRISTOPHE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
FAGOT DORINE	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
FATOUX SYLVAIN	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
FAUCONNIER JEROME	SAPEUR 1	CHARTRES
FAUQUET DAVID	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
FAVE ROMAIN	SAPEUR 1	SAINTE AUBIN DES BOIS
FERDINAND JEROME	SAPEUR 1	SAINTE GEORGES SUR EURE
FERRON FRANCOIS-XAVIER	SAPEUR 1	SOURS
FILLON JEAN-BASTIEN	SAPEUR 1	JANVILLE
FILLON PHILIPPE	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
FLANDRINCK CHRISTOPHER	SAPEUR 1	ANET
FLOHIC MORGAN	SAPEUR 1	VOVES
FOLLEAU MARC	SAPEUR 1	DIGNY
FONTAINE DAVID	SAPEUR 1	SENONCHES
FORGE BRUNO	SAPEUR 1	DANGEAU
FOUCHARD JESSY	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
FOUGERAY GWENDOLINE	SAPEUR 1	SAINTE REMY SUR AVRE
FOUGERAY PASCAL	SAPEUR 1	JANVILLE
FOURE THIERRY	SAPEUR 1	SOURS
FRANCESCHINI RAPHAEL	SAPEUR 1	PONTGOUIN
FRANCOIS CHRISTOPHE	SAPEUR 1	JOUY
FREON DIDIER	SAPEUR 1	ALLUYES
FRIBOURG JORDANE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
GALET ALAIN	SAPEUR 1	MAGNY
GARIN PHILIPPE	SAPEUR 1	AUNAY SOUS CRECY
GARNIER EMILIE	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
GARNIER ERIC	SAPEUR 1	TOURY
GASNIER PHILIPPE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
GATEAU JEREMY	SAPEUR 1	DREUX
GATEL DAVID	SAPEUR 1	CHARTRES
GAUDIN DAVID	SAPEUR 1	PONTGOUIN

GAUTHIER CATHERINE	SAPEUR 1	ARROU
GAUTHIER NOEL	SAPEUR 1	UNVERRE
GAVET ALEXANDRE	SAPEUR 1	BAILLEAU LE PIN
GENTY JOHANN	SAPEUR 1	BROU
GEORGET MATHIEU	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
GERAY GILLES	SAPEUR 1	DAMMARIE
GERMAIN KEVIN	SAPEUR 1	FONTAINE LA GUYON
GERMOND JEAN-YVES	SAPEUR 1	SENONCHES
GERONDEAU SYLVAIN	SAPEUR 1	FRESNAY LE COMTE
GIL DENCHE MIGUEL	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
GIROUARD PHILIPPE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
GIRY MATHILDE	SAPEUR 1	AUNEAU
GLORIEUX THOMAS	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
GODON JULIEN	SAPEUR 1	GALLARDON
GOGUIER STEPHANE	SAPEUR 1	SAINTE GEORGES SUR EURE
GOHIER JEAN LUC	SAPEUR 1	SAINTE AUBIN DES BOIS
GONZALEZ-SCHNEIDER REGIS	SAPEUR 1	EPERNON
GOUIN CHARLES	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
GOUX SEBASTIEN	SAPEUR 1	LA LOUPE
GUENARD JONATHAN	SAPEUR 1	ALLUYES
GUERIN ANTOINE	SAPEUR 1	BONNEVAL
GUERIN LOIC	SAPEUR 1	ALLUYES
GUERRA ANTONIO	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
GUILLOSSOU PATRICK	SAPEUR 1	FAVEROLLES
GUIOT JEROME	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
GUITTARD ROMUALD	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
HAMEL OLIVIER	SAPEUR 1	GALLARDON
HAMELIN JEAN MARIE	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
HAQUET YVES	SAPEUR 1	BAIGNEAUX
HAUDEBOURG DIDIER	SAPEUR 1	SAINTE AVIT LES GUESPIERES
HAUDEBOURG JEAN MICHEL	SAPEUR 1	AUTHON DU PERCHE
HEBERT GUILLAUME	SAPEUR 1	EPERNON
HEINTZ JOHN	SAPEUR 1	MAGNY
HENRY XAVIER	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
HERBULOT CHRYSTEL	SAPEUR 1	VOVES
HERVET ALAIN	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
HEURGUIER SYLVAIN	SAPEUR 1	LANNERAY
HEUTROPE GAEL	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
HUBERT CEDRIC	SAPEUR 1	ANET
HUCHET JEREMY	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
HUGUET ANNE-France	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
HUGUET JEAN PIERRE	SAPEUR 1	ALLONNES
HUILLARD STEPHANE	SAPEUR 1	TOURY
INGOAT BRUNO	SAPEUR 1	BEVILLE LE COMTE
INIESTA BRUNO	SAPEUR 1	JANVILLE
ITAN MICHEL	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
JACQUET JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
JAMET DENIS	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
JAMIN JEREMY	SAPEUR 1	EPERNON
JEGAT RODOLPHE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
JONEAU ALAIN	SAPEUR 1	FRESNAY LE COMTE
JONOT DAMIEN	SAPEUR 1	VOVES
JOTTE ANDRIC	SAPEUR 1	MAINTENON
JOUANNON PATRICK	SAPEUR 1	DANCY
JOUBERT PHILIPPE	SAPEUR 1	BEVILLE LE COMTE
JOURDAIN PASCAL	SAPEUR 1	BOISSY LES PERCHE
KERNEVEZ XAVIER	SAPEUR 1	OUERRE
LABOREY FLORIAN	SAPEUR 1	CHARTRES
LACOMBE WILLIAM	SAPEUR 1	COURVILLE SUR EURE
LACROIX ALAIN	SAPEUR 1	SAINTE REMY SUR AVRE
LAGARDE THOMAS	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
LALLEE JONATHAN	SAPEUR 1	BROU
LAMBERT DELPHINE	SAPEUR 1	EPERNON
LANGLAIS GUILLAUME	SAPEUR 1	VIABON
LANOUE HUBERT	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
LARSONNIER GILLES	SAPEUR 1	VIABON
LASSOIE CEDRIC	SAPEUR 1	SAINTE REMY SUR AVRE
LAVERGNE MATHIEU	SAPEUR 1	DREUX
LE BIHAN DAVID	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
LE BRETON GAELLE	SAPEUR 1	EPERNON
LE COURT HERVE	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
LE MEN LUDOVIC	SAPEUR 1	GALLARDON
LE ROY JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS

LEBE JENNIFER SAPEUR 1  
 LECLERCQ MURIELLE SAPEUR 1  
 LECLERCQ NICOLAS SAPEUR 1  
 LEDUC NICOLAS SAPEUR 1  
 LEFEBVRE GREGORY SAPEUR 1  
 LEFEVRE SEBASTIEN SAPEUR 1  
 LEGEAY GUILLAUME SAPEUR 1  
 LEGRAND DAVID SAPEUR 1  
 LEGRAND PHILIPPE SAPEUR 1  
 LELEUX BRUNO SAPEUR 1  
 LEMAIRE JEAN YVES SAPEUR 1  
 LERAY JEAN-CLAUDE SAPEUR 1  
 LEROUX FREDERIC SAPEUR 1  
 LEROUX JEROME SAPEUR 1  
 LEROY PHILIPPE SAPEUR 1  
 LETOFFET DAMIEN SAPEUR 1  
 LEVANNIER ROMAIN SAPEUR 1  
 LEVEAU ROMAIN SAPEUR 1  
 LHOSTE DANIEL SAPEUR 1  
 LIMA BRUNO SAPEUR 1  
 LITAUDON SYLVAIN SAPEUR 1  
 LOCHON CEDRIC SAPEUR 1  
 LORIN MICHAEL SAPEUR 1  
 LORIoT JOEL SAPEUR 1  
 MACQ LUDOVIC SAPEUR 1  
 MADELEINE DIDIER SAPEUR 1  
 MANKOWSKI JEROME SAPEUR 1  
 MARAND MATHIEU SAPEUR 1  
 MARECHAL AUDREY SAPEUR 1  
 MARGUET STERENN SAPEUR 1  
 MARION CLAUDINE SAPEUR 1  
 MARTEAU DENIS SAPEUR 1  
 MARTI ERIC SAPEUR 1  
 MARTIN JULIEN SAPEUR 1  
 MARZIOU GUILLAUME SAPEUR 1  
 MAS AURELIE SAPEUR 1  
 MASSIQUET GUILLAUME SAPEUR 1  
 MASSON CHRISTOPHE SAPEUR 1  
 MASSOT ARNAUD SAPEUR 1  
 MASSOT CHRISTOPHE SAPEUR 1  
 MAZURIER ALEXANDRE SAPEUR 1  
 MENAGER SEBASTIEN SAPEUR 1  
 MERCIER AURELIE SAPEUR 1  
 METTIVIER VIRGINIE SAPEUR 1  
 MEUNIER MICKAEL SAPEUR 1  
 MICHELET PATRICK SAPEUR 1  
 MILLET DELPHINNE SAPEUR 1  
 MINIER THIERRY SAPEUR 1  
 MOELO NICOLAS SAPEUR 1  
 MONCEL CHRISTOPHE SAPEUR 1  
 MONCHECOURT CHRISTOPHE SAPEUR 1  
 MONDAMERT JONATHAN SAPEUR 1  
 MONGUILLON ANGELIQUE SAPEUR 1  
 MONTFORT SEBASTIEN SAPEUR 1  
 MORAINNES JULIEN SAPEUR 1  
 MOREAU YVES SAPEUR 1  
 MOREE PAULIN SAPEUR 1  
 MORIN OLIVIER SAPEUR 1  
 MOUETTE PASCAL SAPEUR 1  
 MOULIN ALEXANDRE SAPEUR 1  
 MUSSEAU NATHALIE SAPEUR 1  
 NADAL CHARLINE SAPEUR 1  
 NEKRASSOFF PASCAL SAPEUR 1  
 NICAISE HELENE SAPEUR 1  
 NOIROT PATRICK SAPEUR 1  
 PAPON VERONIQUE SAPEUR 1  
 PARENT PASCAL SAPEUR 1  
 PASQUIER JOEL SAPEUR 1  
 PASSERAT ARNAUD SAPEUR 1  
 PATY JULIEN SAPEUR 1  
 PEAN GILLES SAPEUR 1  
 PEILLON NICOLAS SAPEUR 1  
 PELLETIER FABRICE SAPEUR 1

CHARTRES  
 VILLEMEUX SUR EURE  
 MAINTENON  
 NOGENT LE ROTROU  
 GALLARDON  
 SAINT REMY SUR AVRE  
 CLOYES SUR LE LOIR  
 LUCE  
 EPERNON  
 BAIGNEAUX  
 ALLUYES  
 DREUX  
 LE GAULT SAINT DENIS  
 TERMINIERS  
 FRESNAY LE COMTE  
 ALLUYES  
 THIRON GARDAIS  
 LA LOUPE  
 VIABON  
 DREUX  
 LANGEY  
 JOUY  
 PONTGOUIN  
 VIABON  
 MAILLEBOIS  
 HAPPONVILLIERS  
 DREUX  
 AUNAY SOUS CRECY  
 CHATEAUDUN  
 NOGENT LE ROTROU  
 JOUY  
 JANVILLE  
 SENONCHES  
 LANNERAY  
 CHATEAUDUN  
 NOGENT LE ROI  
 COURVILLE SUR EURE  
 AUNEAU  
 ILLIERS COMBRAY  
 DANGEAU  
 EPERNON  
 CHATILLON EN DUNOIS  
 CHATILLON EN DUNOIS  
 ANET  
 BROU  
 LANGEY  
 DREUX  
 LA BAZOCHE GOUET  
 LUCE  
 SAINT REMY SUR AVRE  
 MAILLEBOIS  
 CHATEAUDUN  
 SAINT GEORGES SUR EURE  
 LUCE  
 CHARTRES  
 ERMENONVILLE LA GRANDE  
 ORGERES EN BEAUCE  
 CHARTRES  
 COURVILLE SUR EURE  
 MAINTENON  
 SAINT REMY SUR AVRE  
 DREUX  
 CHATEAUDUN  
 SAINT GEORGES SUR EURE  
 JANVILLE  
 CHATEAUDUN  
 BAUDREVILLE  
 SAINT HILAIRE SUR YERRE  
 BAILLEAU LE PIN  
 TOURY  
 FRESNAY LE COMTE  
 VOVES  
 ERMENONVILLE LA GRANDE

PELLETIER FRANCK	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
PERCHERON ELODIE	SAPEUR 1	LANNERAY
PETEL PASCAL	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
PEURET JIMMY	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
PIAUD EMMANUEL	SAPEUR 1	LA BAZOCHE GOUET
PICHARD BERTRAND	SAPEUR 1	ALLONNES
PICHON PIERRICK	SAPEUR 1	MAINTENON
PIGEARD DAMIEN	SAPEUR 1	BROU
PIGNOLET CYRILLE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
PILLER CHRISTOPHE	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
PLESSIS YOANN	SAPEUR 1	ARROU
PLU DENIS	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
POITRIMOL QUENTIN	SAPEUR 1	CHARTRES
POLISANO VINCENT	SAPEUR 1	JANVILLE
POLVECHE LAURENT	SAPEUR 1	BREZOLLES
PONCELET JEAN LUC	SAPEUR 1	ALLONNES
POUET PHILIPPE	SAPEUR 1	VILLEMEUX SUR EURE
POULLAIN MICKAEL	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
POUTEAU GAEL	SAPEUR 1	FONTAINE LA GUYON
PRE JEROME	SAPEUR 1	DIGNY
PRE NICOLAS	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
PRIAL XAVIER	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
PRIOLET DIDIER	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
PROUST JEAN PIERRE	SAPEUR 1	LA BAZOCHE GOUET
REGOUFFRE ELODIE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
RENARD STEPHANE	SAPEUR 1	DREUX
RENAULT CHRISTIAN	SAPEUR 1	DAMMARIE
RENOU CHRISTOPHE	SAPEUR 1	BONNEVAL
RICHARD FRANCK	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
RICHER JEAN-BAPTISTE	SAPEUR 1	VOVES
RINGUENOIR PASCAL	SAPEUR 1	SOURS
RIVET ARNAUD	SAPEUR 1	DREUX
RIZZON SONIA	SAPEUR 1	ANET
ROBIN GERARD	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
ROBINAULT DAVID	SAPEUR 1	AUNEAU
ROCH BENOIT	SAPEUR 1	DAMMARIE
ROGER MIKAEL	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
ROGER THIBAUT	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
ROINTRU PASCAL	SAPEUR 1	LOGRON
ROLLET JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
ROMAIN DAVID	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
ROSSIGNOL NICOLE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
ROTTE GEORDIE	SAPEUR 1	MAINTENON
ROUSSEAU RICHARD	SAPEUR 1	BREZOLLES
SAISON FREDERIC	SAPEUR 1	BOUVILLE
SAISON PIERRICK	SAPEUR 1	MONTIGNY LE CHARTIF
SALAGNAT JULIEN	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
SAUTEREAU ROMAIN	SAPEUR 1	DAMMARIE
SAUTEUR EMMANUEL	SAPEUR 1	EPERNON
SCOUET AURELIEN	SAPEUR 1	EPERNON
SEDILLOT BENOIT	SAPEUR 1	DAMMARIE
SEIGNEURET DOMINIQUE	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
SIL VOLA YOHAN	SAPEUR 1	EPERNON
SIMON JEAN LUC	SAPEUR 1	LE THIEULIN
SIMON JULIEN	SAPEUR 1	JOUY
SINGAMY VANICOLA	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
SOARES TONY	SAPEUR 1	GALLARDON
SOLET BAPTISTE	SAPEUR 1	BEVILLE LE COMTE
SOLLET FREDERIC	SAPEUR 1	CHARTRES
SORIN MARJORIE	SAPEUR 1	CHARTRES
STEPHAN VIRGINIE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
SURAND DIDIER	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
SURCIN CELINE	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
TAILLEPIED THIERRY	SAPEUR 1	ALLUYES
TEBAA DJOHER	SAPEUR 1	SENONCHES
TEIXEIRA FERNANDO	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
TETILLON CARINE	SAPEUR 1	CHARTRES
TETON PHILIPPE	SAPEUR 1	LA FERTE VIDAME
THIBAUT AURELIE	SAPEUR 1	BREZOLLES
THIBAUT FABIEN	SAPEUR 1	BREZOLLES
THIERREE SYLVAIN	SAPEUR 1	LA LOUPE
THOMAIN DENIS	SAPEUR 1	TERMINIERS
THOUARD SYLVIA	SAPEUR 1	JANVILLE



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental  
d'incendie et de secours

**Affaire suivie par :**  
Colonel Didier PARIS  
Tél : 02 37 91 88 88

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR**  
Chevalier de La légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**N° 2008 – 0274 : Liste des électeurs au CCDSPV**

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs pompiers ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours, codifié aux articles R.1424-1 et suivants du CGCT ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires ;

Vu la circulaire d'application DSIS/DC n° 2007-249 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2008 portant organisation des élections au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des électeurs au **COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES** est fixée en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché à la direction départementale, dans les locaux des centres de secours principaux, centre de secours et centres d'intervention du corps départemental.

**Article 3** : Toute réclamation concernant les listes électorales devra parvenir sous pli recommandé à Monsieur le préfet – préfecture d'Eure et Loir – bureau l'administration territoriale – place de la République – 28019 Chartres Cédex, avant le 25 avril 2008.

**Article 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Chartres, le 18 mars 2008**

**Le préfet,**

**COLLEGE DES OFFICIERS VOLONTAIRES (par grade)**

QUIGNAUX JEAN-PAUL	COMMANDANT	CHARTRES
ACHARD MICKAEL	CAPITAINE	DREUX
ALEXANDRE FREDERIC	CAPITAINE	CHARTRES
BOUZIN PATRICK	CAPITAINE	DIRECTION
BRIERE CHRISTIAN	CAPITAINE	SENONCHES
CATHERINOT YVES	CAPITAINE	CHATEAUDUN
DEROIDE MARTIN	CAPITAINE	CHARTRES
FERRAGE JEROME	CAPITAINE	CHARTRES
GICQUEL NICOLAS	CAPITAINE	CHARTRES
LADAME REMI	CAPITAINE	DIRECTION
LEBE ALAIN	CAPITAINE	DIRECTION
LECUIROT FABIEN	CAPITAINE	DREUX
MAHOU MARC	CAPITAINE	NOGENT LE ROI
QUEAU ERWAN	CAPITAINE	NOGENT LE ROTROU
AUBIN-LEBORGNE ANGELIQUE	LIEUTENANT	DIRECTION
AUGUSTE JACKY	LIEUTENANT	BROU
BELTRAO JOSE	LIEUTENANT	CHARTRES
BESNARD JEAN MICHEL	LIEUTENANT	BAUDREVILLE
BIAT JACQUES	LIEUTENANT	AUTHON DU PERCHE
BOUCHOT ANAEL	LIEUTENANT	DREUX
BOULAY DIDIER	LIEUTENANT	AUTHON DU PERCHE
BOURGEVIN THIERRY	LIEUTENANT	ORGERES EN BEAUCE
BRETON CHRISTOPHE	LIEUTENANT	TOURY
BULOUP PHILIPPE	LIEUTENANT	COURVILLE SUR EURE
CERCEAU JEAN MICHEL	LIEUTENANT	LA LOUPE
CHAILLOU JEAN YVES	LIEUTENANT	LA FERTE VIDAME
CHAUVEAU STEPHAN	LIEUTENANT	EPERNON
CUSSONNIER LAURENT	LIEUTENANT	BONNEVAL
DAHIREL PHILIPPE	LIEUTENANT	MAINTENON
DEPINOY JEAN-BAPTISTE	LIEUTENANT	DREUX
DESVEAUX BRUNO	LIEUTENANT	LUCE
D'HERVE CHRISTIAN	LIEUTENANT	DREUX
EGASSE GILLES	LIEUTENANT	SOURS
FERROL JEAN CLAUDE	LIEUTENANT	ILLIERS COMBRAY
FISSEAU MICHEL	LIEUTENANT	BREZOLLES
FOUGERAY MICHEL	LIEUTENANT	SAINT REMY SUR AVRE
FOURMAS FRANCK	LIEUTENANT	VOVES
GALOPIN SEBASTIEN	LIEUTENANT	BROU
GAUTHIER JEAN PIERRE	LIEUTENANT	ARROU
HELOU DIDIER	LIEUTENANT	CHARTRES
JARRET JEAN PAUL	LIEUTENANT	BONNEVAL
KERVAON FRANCIS	LIEUTENANT	LA LOUPE
KOBIELA BERNARD	LIEUTENANT	ANET
LARRIBE CEDRIC	LIEUTENANT	DIRECTION
LAVOUTE JULIEN	LIEUTENANT	DIRECTION
LEROY LUC	LIEUTENANT	NOGENT LE ROI
LIMA MANUEL	LIEUTENANT	DREUX
MARTIN EMMANUEL	LIEUTENANT	EPERNON
POGLIANI SERGE	LIEUTENANT	ORGERES EN BEAUCE
PREVOTAT PHILIPPE	LIEUTENANT	LUCE
PROUST OLIVIER	LIEUTENANT	COURVILLE SUR EURE
RAMOS CARVALHIDO CARLOS	LIEUTENANT	LUCE
ROUSSEAU DIDIER	LIEUTENANT	THIRON GARDAIS
SENECHAUD DIDIER	LIEUTENANT	AUNEAU
VAUGER JEROME	LIEUTENANT	AUNEAU
VIAUD JEAN FRANCOIS	LIEUTENANT	GALLARDON
WUY STEPHANE	LIEUTENANT	EPERNON
ALEPEE ROBERT	MAJOR	DIRECTION
ANNE JEAN-FRANCOIS	MAJOR	CHARTRES
CAILLOT FRANCOIS	MAJOR	DREUX
COLAS CHRISTIAN	MAJOR	DIRECTION
COURTOIS FLORENT	MAJOR	DIRECTION
DEBIEE FRANCOIS	MAJOR	ARROU
DELPEUX JEAN CLAUDE	MAJOR	UNVERRE
DEVIMEUX STEPHANE	MAJOR	LA FERTE VILLENEUIL
FERRON BRUNO	MAJOR	CHARTRES
GATEAU FREDERIC	MAJOR	MAILLEBOIS
GORON YVES	MAJOR	BAUDREVILLE
KERNIN ANDRE	MAJOR	DREUX
LAVERGNE YVES	MAJOR	DREUX

LEGEAY ALBERT	MAJOR	ALLONNES
LOISON MARC	MAJOR	FONTAINE LA GUYON
MIGNOT GERARD	MAJOR	DIRECTION
ORSINI BRUNO	MAJOR	OUARVILLE
RASSANT GERARD	MAJOR	DANGEAU
ROGER BRUNO	MAJOR	CLOYES SUR LE LOIR
VAN DUYSE MICHEL	MAJOR	CHARTRES
BONNAY BERTRAND	MEDECIN COMMANDANT	SSSM
GABORIAU JEAN PIERRE	MEDECIN COMMANDANT	SSSM
ROUSSEL GERARD	MEDECIN COMMANDANT	SSSM
WILLAUME DOMINIQUE	MEDECIN COMMANDANT	SSSM
HEDOUIN JEAN FRANCOIS	PHARMACIEN COMMANDANT	SSSM
BESSE JEAN LUC	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
BOITEL ALAIN	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
BORDET FRANCOIS	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
BOURDIN FRANCOIS	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
CHEMIN PATRICK	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
DEBALLON HUGUES	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
DELETTREZ YVES	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
DENTU ERIC	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
DESRUES PATRICE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
GODARD BENEDICTE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
HERVE ALAIN	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
JENNEQUIN PATRICK	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
LECLERC FREDERIC	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
MAINETTI PHILIPPE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
NAVEAU PASCAL	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
PERDEREAU PHILIPPE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
POUBEL DAVID	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
PUPILE YVES	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
RIVOAL BERNARD	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
TIERCELIN DOMINIQUE	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
VILARET MICHEL	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
WALUSINSKI OLIVIER	MEDECIN CAPITAINE	SSSM
DEFRANCE JEAN LUC	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
DESPREZ JEAN MARIE	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
JULIEN JEAN MARC	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
LOCTOR CATHERINE	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
PETIT GILDA	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
TAUREAU PASCALE	PHARMACIEN CAPITAINE	SSSM
HOUDRE FRANCIS	VETERINAIRE CAPITAINE	SSSM
PETIT PHILIPPE	VETERINAIRE CAPITAINE	SSSM
GOURCI DOMINIQUE	INFIRMIER PRINCIPAL	SSSM
ABIVEN YOHANN	INFIRMIER	SSSM
ANDRIEUX PHILIPPE	INFIRMIER	SSSM
BADRE GAETAN	INFIRMIER	SSSM
BIGARD ALEXANDRA	INFIRMIER	SSSM
BOUDET SEBASTIEN	INFIRMIER	SSSM
COYCAULT THOMAS	INFIRMIER	SSSM
DOUSSET CATHELYNE	INFIRMIER	SSSM
DURAND GHISLAINE	INFIRMIER	SSSM
HALLEY FREDERIC	INFIRMIER	SSSM
KERFYSER LAURENT	INFIRMIER	SSSM
LAISSUS FREDERICK	INFIRMIER	SSSM
LE BARON PAULINE	INFIRMIER	SSSM
LOISON VERONIQUE	INFIRMIER	SSSM
MENI SANDRINE	INFIRMIER	SSSM
MERIENNE CINDY	INFIRMIER	SSSM
QUEAU DELPHINE	INFIRMIER	SSSM
SEPTIER VERONIQUE	INFIRMIER	SSSM
VASSORT BERNADETTE	INFIRMIER	SSSM

#### **COLLEGE DES NON-OFFICIERS VOLONTAIRES (par grade)**

AMARY STEPHANE	ADJUDANT-CHEF	THIRON GARDAIS
BERCERON BRUNO	ADJUDANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
BINOIS ALAIN	ADJUDANT-CHEF	EPERNON
BOAVIDA VICTOR	ADJUDANT-CHEF	DREUX
BOULARD PASCAL	ADJUDANT-CHEF	ILLIERS COMBRAY
BOUSSAC JOEL	ADJUDANT-CHEF	TERMINIERS
BRAMOND PHILIPPE	ADJUDANT-CHEF	DIRECTION
BRANLARD JEAN CLAUDE	ADJUDANT-CHEF	LA FERTE VILLENEUIL



BOUCHEREAU JEAN CLAUDE	ADJUDANT	LANGHEY
BOUCHEREAU PIERRE	ADJUDANT	CHARTRES
BOURGEOIS DAVID	ADJUDANT	GALLARDON
BROUTIN STEPHANE	ADJUDANT	BONNEVAL
BULOIS PASCAL	ADJUDANT	BROU
CASSEGRAIN FRANCIS	ADJUDANT	CHARTRES
CHARDON OLIVIER	ADJUDANT	BAILLEAU LE PIN
CHERON PASCAL	ADJUDANT	DREUX
DAVOUST REGIS	ADJUDANT	NOGENT LE ROTROU
DAVRAINVILLE SEBASTIEN	ADJUDANT	ANET
DELAFOY DENIS	ADJUDANT	SAINT GEORGES SUR EURE
FAGOT FRANCOIS	ADJUDANT	MAINTENON
FESNIERES MIKAEL	ADJUDANT	TOURY
FILLON BERNARD	ADJUDANT	NOGENT LE ROI
FOUREAU CHRISTOPHE	ADJUDANT	LA LOUPE
GUENEZ JOSE	ADJUDANT	SAINT REMY SUR AVRE
GUILLOIN FREDERIC	ADJUDANT	SAINT AUBIN DES BOIS
GUITTARD JOSE	ADJUDANT	NOGENT LE ROI
HUET JEAN PAUL	ADJUDANT	MONTIGNY LE CHARTIF
JAN PATRICK	ADJUDANT	BU
JUBERT GUY	ADJUDANT	UNVERRE
LAIGO CHRISTIAN	ADJUDANT	BREZOLLES
LAIGO FABIEN	ADJUDANT	BREZOLLES
LEBENOIT PASCAL	ADJUDANT	NOGENT LE ROTROU
LEGRAND MARC	ADJUDANT	BREZOLLES
LELONG LAURENT	ADJUDANT	LA LOUPE
LEMOINE DIDIER	ADJUDANT	CHATEAUDUN
LIAIGRE EMMANUEL	ADJUDANT	AUNAY SOUS CRECY
MOREAU PATRICK	ADJUDANT	TOURY
NESSI PATRICK	ADJUDANT	CHATEAUNEUF EN THYMERAI
NICAISE THIERRY	ADJUDANT	SAINT GEORGES SUR EURE
OCANA FRANCOIS	ADJUDANT	ANET
PASCAL PHILIPPE	ADJUDANT	GALLARDON
PIEDELIEVRE FREDERIC	ADJUDANT	ANET
PINEAU LIONEL	ADJUDANT	DREUX
POINCELIN FREDERIC	ADJUDANT	OZOIR LE BREUIL
PRESSART DIDIER	ADJUDANT	SENONCHES
REBRIOUX PASCAL	ADJUDANT	DREUX
RENOU VINCENT	ADJUDANT	THIRON GARDAIS
ROCHEPEAU LOIC	ADJUDANT	JOUY
RONSIN JEAN-LUC	ADJUDANT	DIRECTION
SAPIENCE LAURENT	ADJUDANT	LA LOUPE
SORANZO PATRICK	ADJUDANT	EPERNON
SURIN OLIVIER	ADJUDANT	BROU
VANNIER EMMANUEL	ADJUDANT	ARROU
WOLF DOMINIQUE	ADJUDANT	THIRON GARDAIS
ALLAIN JEAN MARY	SERGEANT-CHEF	LA FERTE VIDAME
AVELINE PASCAL	SERGEANT-CHEF	LOGRON
BAILLY FABRICE	SERGEANT-CHEF	NOGENT LE ROTROU
BAUDRON DIDIER	SERGEANT-CHEF	JANVILLE
BEAUVAIS INGRID	SERGEANT-CHEF	BONNEVAL
BEZAULT PHILIPPE	SERGEANT-CHEF	CHATEAUNEUF EN THYMERAI
BEZAULT REMI	SERGEANT-CHEF	ORGERES EN BEAUCE
BLOUET LUDOVIC	SERGEANT-CHEF	DREUX
BONNET PATRICE	SERGEANT-CHEF	SAINT AUBIN DES BOIS
BOUET FABRICE	SERGEANT-CHEF	VOVES
BOULARD HERVE	SERGEANT-CHEF	GALLARDON
BOULAY PHILIPPE	SERGEANT-CHEF	ORGERES EN BEAUCE
BOURGEOIS EMMANUEL	SERGEANT-CHEF	AUNEAU
CATIGNOL DAMIEN	SERGEANT-CHEF	LA LOUPE
CHARRON LUC	SERGEANT-CHEF	MAINTENON
CHARTRAIN PIERRE MARIE	SERGEANT-CHEF	BEAUMONT LES AUTELS
CHEVALIER GUY	SERGEANT-CHEF	LANNERAY
CHEVALIER PATRICE	SERGEANT-CHEF	DAMMARIE
DELALANDRE MARIE CHRISTINE	SERGEANT-CHEF	SAINT AUBIN DES BOIS
DESHAYES BRUNO	SERGEANT-CHEF	LA BAZOCHE GOUET
DIAZ ANTONIO	SERGEANT-CHEF	CHARTRES
DROUIN JEAN JACQUES	SERGEANT-CHEF	ARROU
DUBOQUET LAURENT	SERGEANT-CHEF	CHATEAUDUN
DUVAL HERVE	SERGEANT-CHEF	CHARTRES
FARAUULT BRUNO	SERGEANT-CHEF	DANCY
FETHU CLAUDE	SERGEANT-CHEF	ILLIERS COMBRAY
FLESCH ALAIN	SERGEANT-CHEF	COURVILLE SUR EURE



BRIERE FRANCK	SERGEANT	SENONCHES
CASSEGRAIN LOIC	SERGEANT	CHARTRES
CHABOCHE DAVID	SERGEANT	BONNEVAL
CHAPUIS FABIEN	SERGEANT	LA FERTE VIDAME
CLOPEAU LUDOVIC	SERGEANT	SAINT GEORGES SUR EURE
COCHU CHRISTOPHE	SERGEANT	SAINT REMY SUR AVRE
CORDIER FRANCK	SERGEANT	DREUX
DAUVILLIERS TONY	SERGEANT	SAINVILLE
DAVIAU MICHEL	SERGEANT	LA FERTE VILLENEUIL
DE OLIVEIRA JEAN MARC	SERGEANT	CHATEAUDUN
DESHAYES BRUNO	SERGEANT	SENONCHES
DEVIMEUX PASCAL	SERGEANT	LA FERTE VILLENEUIL
DILLENSEGER SOPHIE	SERGEANT	VIABON
DOITEAU MICKAEL	SERGEANT	BONNEVAL
DROUET ESTELLE	SERGEANT	AUNAY SOUS CRECY
DUMAS LAURENT	SERGEANT	BEAUMONT LES AUTELS
DUMONT THIERRY	SERGEANT	DREUX
DUPRE LAURENT	SERGEANT	TOURY
EON RICHARD	SERGEANT	CHARTRES
EYCHENNE STEPHANE	SERGEANT	CHATEAUDUN
FAYEMENDY DIDIER	SERGEANT	DREUX
FRANCIN YANN	SERGEANT	AUTHON DU PERCHE
FUERTES SEBASTIEN	SERGEANT	CHARTRES
GATEAU REMY	SERGEANT	ILLIERS COMBRAY
GENET NICOLAS	SERGEANT	NOGENT LE ROTROU
GUDIN LUDOVIC	SERGEANT	VOVES
GUERIN JACKIE	SERGEANT	ALLUYES
HARDY CHRISTIAN	SERGEANT	NOGENT LE ROTROU
HEBERT BERTRAND	SERGEANT	DREUX
HEBERT CYRILLE	SERGEANT	TREMBLAY LES VILLAGES
HEE STEPHANE	SERGEANT	CHATEAUDUN
HEULINE HUGO	SERGEANT	DREUX
HOULETTE LUDOVIC	SERGEANT	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
HOUVET BRUNO	SERGEANT	BOISSY LES PERCHE
HULINE THIERRY	SERGEANT	BAILLEAU LE PIN
JOUBERT KARL	SERGEANT	COURVILLE SUR EURE
KERNAONET YVES	SERGEANT	OUARVILLE
LAPLANCHE DOMINIQUE	SERGEANT	COURVILLE SUR EURE
LATIMIER JIMMY	SERGEANT	CHARTRES
LECOMTE VINCENT	SERGEANT	CHATEAUDUN
LESAGE BRUNEAU	SERGEANT	BREZOLLES
LESIEUR FLORENT	SERGEANT	CHARTRES
LEVEQUE JEAN YVES	SERGEANT	BU
LORMEAU CHRISTOPHE	SERGEANT	LUCE
LOUP EMMANUEL	SERGEANT	DREUX
MAHOU EDWIGE	SERGEANT	NOGENT LE ROI
MAITREJEAN DOMINIQUE	SERGEANT	ANET
MARIGNY PHILIPPE	SERGEANT	CHARTRES
MAUBERT SEBASTIEN	SERGEANT	NOGENT LE ROTROU
MAUDEMMAIN THIERRY	SERGEANT	BEAUMONT LES AUTELS
MERY JOHANN	SERGEANT	ANET
MOINE CEDRIC	SERGEANT	CHARTRES
MONTEIRO SA SILVA STEPHANE	SERGEANT	CHARTRES
MONTES MICKAEL	SERGEANT	CHARTRES
MORICE PHILIPPE	SERGEANT	DREUX
MORISSEAU STEPHANE	SERGEANT	LUCE
MOYA XAVIER	SERGEANT	AUNEAU
MULLER STEPHANE	SERGEANT	JOUY
NIGEON SERGE	SERGEANT	DIRECTION
OZKAYA ABDURRAHMAN	SERGEANT	LA LOUPE
PELLETIER THIERRY	SERGEANT	AUTHON DU PERCHE
PRAT PASCAL	SERGEANT	DREUX
QUERU SEBASTIEN	SERGEANT	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
RABAA MOHAMED	SERGEANT	DREUX
RIETZ JEAN LUC	SERGEANT	CHATEAUDUN
SEIGNEURET DAVID	SERGEANT	BROU
STEITS ARNAUD	SERGEANT	LA LOUPE
TOUCHARD FABIEN	SERGEANT	BONNEVAL
WYNS SEBASTIEN	SERGEANT	CHARTRES
ZANARDELLI JEAN MARIE	SERGEANT	BAUDREVILLE
BIENSANS MIKAEL	SERGEANT	CHATEAUDUN
DUPONT EMMANUEL	SERGEANT	CHATEAUDUN
LECOIN LUDOVIC	SERGEANT	BOUVILLE















LECAILLE GUY	CAPORAL	LOGRON
LECAT CEDRIC	CAPORAL	MAINTENON
LECOIN DENIS	CAPORAL	BOUVILLE
LECOMTE NATHALIE	CAPORAL	ARROU
LEJARS FRANCOISE	CAPORAL	TREMBLAY LES VILLAGES
LELARD LUDOVIC	CAPORAL	LUCE
LEMARCHAND BRUNO	CAPORAL	LOGRON
LEMARIE VIRGINIE	CAPORAL	SAINT REMY SUR AVRE
LEPARQ CHANTAL	CAPORAL	ALLUYES
LEPICIER BRUNO	CAPORAL	ILLIERS COMBRAY
LERAY DENIS	CAPORAL	CHARTRES
LEVEAU DAVID	CAPORAL	DREUX
LEVEAU NICOLAS	CAPORAL	DREUX
LEVEQUE BERNARD	CAPORAL	UNVERRE
LEVEQUE NICOLAS	CAPORAL	JOUY
LHOSTE DIDIER	CAPORAL	CHATEAUDUN
LHULLERY DENIS	CAPORAL	SANCHEVILLE
LIARD MICHEL	CAPORAL	CHATEAUDUN
LIBEAU FABIEN	CAPORAL	LA LOUPE
LINGET ROMAIN	CAPORAL	CLOYES SUR LE LOIR
LOPEZ ALAIN	CAPORAL	CLOYES SUR LE LOIR
MACE ANTHONY	CAPORAL	MAINTENON
MADEJ PASCAL	CAPORAL	TREMBLAY LES VILLAGES
MAJEWSKI CAROLE	CAPORAL	DREUX
MANCEAU FREDERIC	CAPORAL	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
MARAIIS OLIVIER	CAPORAL	CHATILLON EN DUNOIS
MARCHAND CHRISTIAN	CAPORAL	LOGRON
MARCHESSEAU KARINE	CAPORAL	BU
MARTIN DANIEL	CAPORAL	VIABON
MARTIN JEANNY	CAPORAL	OZOIR LE BREUIL
MAURICE IVAN	CAPORAL	LA LOUPE
MENAGER NICOLAS	CAPORAL	BOUTIGNY PROUAI
METAIS JEAN	CAPORAL	OZOIR LE BREUIL
METEAU RICHARD	CAPORAL	AUNEAU
MICHEL ERIC	CAPORAL	EPERNON
MIERLOT STEPHANE	CAPORAL	COURVILLE SUR EURE
MIOT DANIEL	CAPORAL	LE GAULT SAINT DENIS
MOLLES AUDOIN	CAPORAL	NOGENT LE ROI
MONSIMIER SYLVAIN	CAPORAL	BONNEVAL
MOREAU JEROME	CAPORAL	LUCE
MOREAU JOHAN	CAPORAL	CHARTRES
MORICE ULDRICK	CAPORAL	BONNEVAL
MOSIMANN SEBASTIEN	CAPORAL	NOGENT LE ROI
MOULIN EMMANUEL	CAPORAL	ILLIERS COMBRAY
MURAT SEBASTIEN	CAPORAL	NOGENT LE ROTROU
NAJJARI MOHAMED	CAPORAL	NOGENT LE ROTROU
NEE JEROME	CAPORAL	BROU
NERET DANIEL	CAPORAL	BOISSY LES PERCHE
NICOLAS KAREN	CAPORAL	AUNEAU
NIQUE JULIE	CAPORAL	LA LOUPE
NIVAUT VINCENT	CAPORAL	ALLONNES
NOEL N'GUYEN THIERRY	CAPORAL	TERMINIERS
NORMAND JEAN MICHEL	CAPORAL	OZOIR LE BREUIL
ODOUARD STEVEN	CAPORAL	ANET
PANAIS CLAUDE	CAPORAL	CHATEAUDUN
PAPIN CHRISTELLE	CAPORAL	BONNEVAL
PELTIER PHILIPPE	CAPORAL	CLOYES SUR LE LOIR
PELUCHE JOEL	CAPORAL	BOUTIGNY PROUAI
PERRINEAU XAVIER	CAPORAL	CHATILLON EN DUNOIS
PETIT STEPHANE	CAPORAL	VOVES
PILATE PIERRE	CAPORAL	VARIZE
PILATTE NICOLAS	CAPORAL	NOGENT LE ROTROU
PINSARD BERTRAND	CAPORAL	CHARTRES
PIONNIER ANNETTE	CAPORAL	VARIZE
PIONNIER FRANCIS	CAPORAL	VARIZE
PIRES DOS SANTOS VICTOR MANUEL	CAPORAL	VOVES
POIGNARD DAVID	CAPORAL	DREUX
POIRIER DANIEL	CAPORAL	CHATEAUDUN
POITRIMOL AURELIEN	CAPORAL	CHARTRES
POITRIMOL ERIC	CAPORAL	SOURS
POTELLE ARNAUD	CAPORAL	PONTGOUIN
POTHIER FREDERIC	CAPORAL	TERMINIERS
POULLAIN CEDRIC	CAPORAL	ORGERES EN BEAUCE



BAC SANDRA	SAPEUR 1	AUNEAU
BACHELOT CINDY	SAPEUR 1	LA LOUPE
BADET STEPHANE	SAPEUR 1	MAILLEBOIS
BADETS NICOLAS	SAPEUR 1	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
BADUFLE NICOLAS	SAPEUR 1	TREMBLAY LES VILLAGES
BAILLEAU FERNAND	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
BAL ALAIN	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
BANSSE ANTOINE	SAPEUR 1	AUTHON DU PERCHE
BARRAU NICOLAS	SAPEUR 1	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
BARRE VANESSA	SAPEUR 1	SOURS
BASQUE SEBASTIEN	SAPEUR 1	BOUTIGNY PROUAIS
BATAL ABDELFETTAH	SAPEUR 1	CHARTRES
BAUDOUIN NOEL	SAPEUR 1	MONTIGNY LE CHARTIF
BAZOGE JULIEN	SAPEUR 1	DREUX
BEAUMONT AURELIEN	SAPEUR 1	DIGNY
BEAUR YANN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
BECQUE GEORGES	SAPEUR 1	OUERRE
BELGRAND DANIEL	SAPEUR 1	YERMENONVILLE
BELLANGER GREGORY	SAPEUR 1	DREUX
BEN SALEM MOHAMED	SAPEUR 1	ALLUYES
BENAS ADRIEN	SAPEUR 1	DREUX
BENOIT EMMANUELLE	SAPEUR 1	SAINVILLE
BERRIER CLAUDE	SAPEUR 1	MAINTENON
BERRY ALEXANDRA	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
BERTHELOM LOIC	SAPEUR 1	SOURS
BESLAY JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	LANGEY
BESNARD ALEXANDRE	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
BESNIER PHILIPPE	SAPEUR 1	SOURS
BIAT SAMUEL	SAPEUR 1	AUTHON DU PERCHE
BIGOT PATRICK	SAPEUR 1	DAMMARIE
BILLARD YVES-MARIE	SAPEUR 1	DAMMARIE
BILLET MICKAEL	SAPEUR 1	LUCE
BLAIZOT PHILIPPE	SAPEUR 1	BONNEVAL
BLANCHARD ANGELIQUE	SAPEUR 1	UNVERRE
BLANCHARD HERVE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
BLANDIN CELINE	SAPEUR 1	TOURY
BLANVILLAIN JEAN-FRANCOIS	SAPEUR 1	TERMINIERS
BLANVILLAIN LAURENT	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
BLIN JACKY	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
BLOT JONATHAN	SAPEUR 1	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
BLOT SANDRINE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
BOIZARD HAROLD	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
BOLOCH SYLVAIN	SAPEUR 1	LUCE
BONNEAU SEBASTIEN	SAPEUR 1	TOURY
BONNEAU STEPHANE	SAPEUR 1	BAUDREVILLE
BONSIGNE JAMES	SAPEUR 1	BONNEVAL
BOUCHER JEAN LUC	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
BOUCHEREAU LUDOVIC	SAPEUR 1	ALLONNES
BOUGOT THIERRY	SAPEUR 1	LANGEY
BOULARD OLIVIER	SAPEUR 1	LANNERAY
BOURDON JULIEN	SAPEUR 1	LUCE
BOURGAIN THOMAS	SAPEUR 1	CHARTRES
BOURGEIX AURORE	SAPEUR 1	ALLONNES
BOURGEOIS LUDOVIC	SAPEUR 1	CHARTRES
BOURGEVIN QUENTIN	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
BOURGOIN DELPHINE	SAPEUR 1	SOURS
BOURIETTE SYLVAIN	SAPEUR 1	LUCE
BOURLIER NICOLAS	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
BOURREAU ARNAUD	SAPEUR 1	JANVILLE
BRASSE BAPTISTE	SAPEUR 1	DREUX
BRESSOLLETTE NICOLAS	SAPEUR 1	DREUX
BRET PHILIPPE	SAPEUR 1	BU
BRETHERAU PATRICK	SAPEUR 1	DAMMARIE
BRETON CHRISTOPHE	SAPEUR 1	AUNEAU
BRETON DIDIER	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
BRETON JEAN	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
BREUILLE FABIEN	SAPEUR 1	TOURY
BREUILLE JEAN LUC	SAPEUR 1	BAIGNEAUX
BRIAND YANNICK	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
BROCHET HERVE	SAPEUR 1	TOURY
BROUARD ARNAUD	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
BRUNEAU MARIANA	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
CAMUS CYRILL	SAPEUR 1	OUARVILLE

CASSONNET ROMAIN	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
CELLIER CHRISTOPHE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
CHAILLER LOIC	SAPEUR 1	DANGEAU
CHAILLOU ALINE	SAPEUR 1	ILLIERS COMBRAY
CHANLIAU NATHALIE	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
CHANVRY ARMAND	SAPEUR 1	ALLUYES
CHANVRY PASCAL	SAPEUR 1	ALLUYES
CHARON BRUNO	SAPEUR 1	SAINTE HILAIRE SUR YERRE
CHARPENTIER JOEL	SAPEUR 1	OZOIR LE BREUIL
CARRE JULIEN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
CHARTRAIN SERGE	SAPEUR 1	SAINTE AVIT LES GUESPIERES
CHATELAIN JEREMY	SAPEUR 1	BONNEVAL
CHAURIN PATRICK	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
CHEMIN DOMINIQUE	SAPEUR 1	MAINTENON
CHEMIN FLORIAN	SAPEUR 1	LUCE
CHENU CHRISTIAN	SAPEUR 1	JANVILLE
CHESNAY DANIEL	SAPEUR 1	BOISSY LES PERCHE
CHUCHE ALAIN	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
CIROT PASCAL	SAPEUR 1	DANGEAU
CLAVIER EMILIE	SAPEUR 1	OUARVILLE
CLEMENT GREGOIRE	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
CLUZEAU SEBASTIEN	SAPEUR 1	DREUX
COCHIN ERIC	SAPEUR 1	OUARVILLE
CŒUR JOLY ALAIN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
COLLET SERGE	SAPEUR 1	AUNAY SOUS CRECY
CONNAN CHRISTOPHE	SAPEUR 1	LOGRON
COUDRAY JULIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
COUPEAU STEPHANE	SAPEUR 1	SOURS
COUTADEUR MARION	SAPEUR 1	DANGEAU
COUTURIER CHRISTOPHE	SAPEUR 1	JANVILLE
COUVRET ROGER	SAPEUR 1	VARIZE
CRETE JEAN LUC	SAPEUR 1	VIABON
CUCCHIARA JULIEN	SAPEUR 1	CHATEAUNEUF EN THYMERAI
CUEILHE FREDERIC	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
CUROT MORGAN	SAPEUR 1	OUERRE
DAGOUR ALEXANDRE	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
DASTE MATHIEU	SAPEUR 1	BROU
DAVID DAMIEN	SAPEUR 1	JOUY
DAVID JEAN PAUL	SAPEUR 1	SAINTE AUBIN DES BOIS
DE SOUSA AGOSTINHO	SAPEUR 1	SAINTE SYMPHORIEN LE CHATEAU
DEBREE PASCAL	SAPEUR 1	VARIZE
DEKESEL ANTHONY	SAPEUR 1	CHARTRES
DELACOUR CHRISTOPHE	SAPEUR 1	SENONCHES
DELANOE YVES	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
DELAUNAY ANTHONY	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
DELESTRE CHRISTOPHE	SAPEUR 1	VIABON
DELOBELLE AUBIN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DELORME JULIEN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DELORME STEPHANE	SAPEUR 1	OZOIR LE BREUIL
DELVOYE MICHAEL	SAPEUR 1	VIABON
DEMEU EMMANUELLE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DEMEU GILLES	SAPEUR 1	ALLUYES
DERRIEN LAURENT	SAPEUR 1	CHARTRES
DESEEZ YOHANN	SAPEUR 1	ALLONNES
DESNOS CYPRIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
DESSEAUX ARNAULD	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DESIGNES SEBASTIEN	SAPEUR 1	DREUX
DEVILLIERS DIDIER	SAPEUR 1	GALLARDON
DEVORSINE FLORENCE	SAPEUR 1	ANET
DIDI MARYSE	SAPEUR 1	SAINVILLE
DODIN FREDERIC	SAPEUR 1	ILLIERS COMBRAY
DODIN JULIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
DOITEAU CYRILLE	SAPEUR 1	BONNEVAL
DOMENGIE BERTRAND	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
DOS SANTOS LUIS MANUEL	SAPEUR 1	LANNERAY
DROCOURT PATRICE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
DROIT-POTIER FANNY	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DROUIN SEBASTIEN	SAPEUR 1	ARROU
DUBOC OLIVIER	SAPEUR 1	SAINTE SYMPHORIEN LE CHATEAU
DUBOIS DAVID	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
DUCHAMP JEAN PHILIPPE	SAPEUR 1	LANGEY
DUCHENE ERIC	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
DUCHENE SANDRINE	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE

DUCLOS HYACINTHE	SAPEUR 1	FONTAINE LA GUYON
DUDICOURT DOLORES	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
DUMAND NICOLAS	SAPEUR 1	ARROU
DUPIN JEAN MARIE	SAPEUR 1	JANVILLE
DURAND FRANCIS	SAPEUR 1	SAINVILLE
DURAND STEPHANE	SAPEUR 1	CHARTRES
DURAND WILLIAM	SAPEUR 1	ALLONNES
DURIEZ FREDERIC	SAPEUR 1	JOUY
DUVAL ROMAIN	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
EL MESSAOUDI ICHAM	SAPEUR 1	DREUX
ESNAULT DAMIEN	SAPEUR 1	ANET
ESNAULT PASCAL	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
ESTELLE STEPHANE	SAPEUR 1	TERMINIERS
EVENO CHRISTOPHE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
FAGOT DORINE	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
FATOUX SYLVAIN	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
FAUCONNIER JEROME	SAPEUR 1	CHARTRES
FAUQUET DAVID	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
FAVE ROMAIN	SAPEUR 1	SAINT AUBIN DES BOIS
FERDINAND JEROME	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
FERRON FRANCOIS-XAVIER	SAPEUR 1	SOURS
FILLON JEAN-BASTIEN	SAPEUR 1	JANVILLE
FILLON PHILIPPE	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
FLANDRINCK CHRISTOPHER	SAPEUR 1	ANET
FLOHIC MORGAN	SAPEUR 1	VOVES
FOLLEAU MARC	SAPEUR 1	DIGNY
FONTAINE DAVID	SAPEUR 1	SENONCHES
FORGE BRUNO	SAPEUR 1	DANGEAU
FOUCHARD JESSY	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
FOUGERAY GWENDOLINE	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
FOUGERAY PASCAL	SAPEUR 1	JANVILLE
FOURE THIERRY	SAPEUR 1	SOURS
FRANCESCHINI RAPHAEL	SAPEUR 1	PONTGOUIN
FRANCOIS CHRISTOPHE	SAPEUR 1	JOUY
FREON DIDIER	SAPEUR 1	ALLUYES
FRIBOURG JORDANE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
GALET ALAIN	SAPEUR 1	MAGNY
GARIN PHILIPPE	SAPEUR 1	AUNAY SOUS CRECY
GARNIER EMILIE	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
GARNIER ERIC	SAPEUR 1	TOURY
GASNIER PHILIPPE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
GATEAU JEREMY	SAPEUR 1	DREUX
GATEL DAVID	SAPEUR 1	CHARTRES
GAUDIN DAVID	SAPEUR 1	PONTGOUIN
GAUTHIER CATHERINE	SAPEUR 1	ARROU
GAUTHIER NOEL	SAPEUR 1	UNVERRE
GAVET ALEXANDRE	SAPEUR 1	BAILLEAU LE PIN
GENTY JOHANN	SAPEUR 1	BROU
GEORGET MATHIEU	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
GERAY GILLES	SAPEUR 1	DAMMARIE
GERMAIN KEVIN	SAPEUR 1	FONTAINE LA GUYON
GERMOND JEAN-YVES	SAPEUR 1	SENONCHES
GERONDEAU SYLVAIN	SAPEUR 1	FRESNAY LE COMTE
GIL DENCHE MIGUEL	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
GIROUARD PHILIPPE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
GIRY MATHILDE	SAPEUR 1	AUNEAU
GLORIEUX THOMAS	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
GODON JULIEN	SAPEUR 1	GALLARDON
GOGUIER STEPHANE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
GOHIER JEAN LUC	SAPEUR 1	SAINT AUBIN DES BOIS
GONZALEZ-SCHNEIDER REGIS	SAPEUR 1	EPERNON
GOUIN CHARLES	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
GOUX SEBASTIEN	SAPEUR 1	LA LOUPE
GUENARD JONATHAN	SAPEUR 1	ALLUYES
GUERIN ANTOINE	SAPEUR 1	BONNEVAL
GUERIN LOIC	SAPEUR 1	ALLUYES
GUERRA ANTONIO	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
GUILLEMENT LOIC	SAPEUR 1	CHARTRES
GUILLOSSOU PATRICK	SAPEUR 1	FAVEROLLES
GUIOT JEROME	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
GUITTARD ROMUALD	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
HAMEL OLIVIER	SAPEUR 1	GALLARDON
HAMELIN JEAN MARIE	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE

HAQUET YVES	SAPEUR 1	BAIGNEAUX
HAUDEBOURG DIDIER	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
HAUDEBOURG JEAN MICHEL	SAPEUR 1	AUTHON DU PERCHE
HEBERT GUILLAUME	SAPEUR 1	EPERNON
HEINTZ JOHN	SAPEUR 1	MAGNY
HENRY XAVIER	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
HERBULOT CHRYSTEL	SAPEUR 1	VOVES
HERVET ALAIN	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
HEURGUIER SYLVAIN	SAPEUR 1	LANNERAY
HEUTROPE GAEL	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
HUBERT CEDRIC	SAPEUR 1	ANET
HUCHET JEREMY	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
HUGUET ANNE-France	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
HUGUET JEAN PIERRE	SAPEUR 1	ALLONNES
HUILLARD STEPHANE	SAPEUR 1	TOURY
INGOAT BRUNO	SAPEUR 1	BEVILLE LE COMTE
INIESTA BRUNO	SAPEUR 1	JANVILLE
ITAN MICHEL	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
JACQUET JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
JAMET DENIS	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
JAMIN JEREMY	SAPEUR 1	EPERNON
JEGAT RODOLPHE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
JONEAU ALAIN	SAPEUR 1	FRESNAY LE COMTE
JONOT DAMIEN	SAPEUR 1	VOVES
JOTTE ANDRIC	SAPEUR 1	MAINTENON
JOUANNON PATRICK	SAPEUR 1	DANCY
JOUBERT PHILIPPE	SAPEUR 1	BEVILLE LE COMTE
JOURDAIN PASCAL	SAPEUR 1	BOISSY LES PERCHE
KERNEVEZ XAVIER	SAPEUR 1	OUERRE
LABOREY FLORIAN	SAPEUR 1	CHARTRES
LACOMBE WILLIAM	SAPEUR 1	COURVILLE SUR EURE
LACROIX ALAIN	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
LAGARDE THOMAS	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
LALLEE JONATHAN	SAPEUR 1	BROU
LAMBERT DELPHINE	SAPEUR 1	EPERNON
LANGLAIS GUILLAUME	SAPEUR 1	VIABON
LANOUE HUBERT	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
LARSONNIER GILLES	SAPEUR 1	VIABON
LASSOIE CEDRIC	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
LAVERGNE MATHIEU	SAPEUR 1	DREUX
LE BIHAN DAVID	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
LE BRETON GAELLE	SAPEUR 1	EPERNON
LE COURT HERVE	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
LE MEN LUDOVIC	SAPEUR 1	GALLARDON
LE ROY JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
LEBE JENNIFER	SAPEUR 1	CHARTRES
LECLERCQ MURIELLE	SAPEUR 1	VILLEMEUX SUR EURE
LECLERCQ NICOLAS	SAPEUR 1	MAINTENON
LEDUC NICOLAS	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
LEFEBVRE GREGORY	SAPEUR 1	GALLARDON
LEFEVRE SEBASTIEN	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
LEGEAY GUILLAUME	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
LEGRAND DAVID	SAPEUR 1	LUCE
LEGRAND PHILIPPE	SAPEUR 1	EPERNON
LELEUX BRUNO	SAPEUR 1	BAIGNEAUX
LEMAIRE JEAN YVES	SAPEUR 1	ALLUYES
LERAY JEAN-CLAUDE	SAPEUR 1	DREUX
LEROUX FREDERIC	SAPEUR 1	LE GAULT SAINT DENIS
LEROUX JEROME	SAPEUR 1	TERMINIERS
LEROY PHILIPPE	SAPEUR 1	FRESNAY LE COMTE
LETOFFET DAMIEN	SAPEUR 1	ALLUYES
LEVANNIER ROMAIN	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
LEVEAU ROMAIN	SAPEUR 1	LA LOUPE
LHOSTE DANIEL	SAPEUR 1	VIABON
LIMA BRUNO	SAPEUR 1	DREUX
LITAUDON SYLVAIN	SAPEUR 1	LANGÉY
LOCHON CEDRIC	SAPEUR 1	JOUY
LORIN MICHAEL	SAPEUR 1	PONTGOUIN
LORIOT JOEL	SAPEUR 1	VIABON
LUCAS TARDIVEAU JEROME	SAPEUR 1	DAMMARIE
MACQ LUDOVIC	SAPEUR 1	MAILLEBOIS
MADELEINE DIDIER	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
MAGUET VINCENT	SAPEUR 1	CHARTRES

MANKOWSKI JEROME	SAPEUR 1	DREUX
MARAND MATHIEU	SAPEUR 1	AUNAY SOUS CRECY
MARECHAL AUDREY	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
MARGUET STERENN	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
MARION CLAUDINE	SAPEUR 1	JOUY
MARTEAU DENIS	SAPEUR 1	JANVILLE
MARTI ERIC	SAPEUR 1	SENONCHES
MARTIN JULIEN	SAPEUR 1	LANNERAY
MARZIOU GUILLAUME	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
MAS AURELIE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
MASSIQUET GUILLAUME	SAPEUR 1	COURVILLE SUR EURE
MASSON CHRISTOPHE	SAPEUR 1	AUNEAU
MASSOT ARNAUD	SAPEUR 1	ILLIERS COMBRAY
MASSOT CHRISTOPHE	SAPEUR 1	DANGEAU
MAZURIER ALEXANDRE	SAPEUR 1	EPERNON
MENAGER SEBASTIEN	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
MERCIER AURELIE	SAPEUR 1	CHATILLON EN DUNOIS
METTIVIER VIRGINIE	SAPEUR 1	ANET
MEUNIER MICKAEL	SAPEUR 1	BROU
MICHELET PATRICK	SAPEUR 1	LANGÉY
MILLET DELPHINNE	SAPEUR 1	DREUX
MINIER THIERRY	SAPEUR 1	LA BAZOCHE GOUET
MOELO NICOLAS	SAPEUR 1	LUCE
MONCEL CHRISTOPHE	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
MONCHECOURT CHRISTOPHE	SAPEUR 1	MAILLEBOIS
MONDAMERT JONATHAN	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
MONGUILLON ANGELIQUE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
MONTFORT SEBASTIEN	SAPEUR 1	LUCE
MORAINNES JULIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
MOREAU YVES	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
MOREE PAULIN	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
MORIN OLIVIER	SAPEUR 1	CHARTRES
MOUETTE PASCAL	SAPEUR 1	COURVILLE SUR EURE
MOULIN ALEXANDRE	SAPEUR 1	MAINTENON
MUSSEAU NATHALIE	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
NADAL CHARLINE	SAPEUR 1	DREUX
NEKRASSOFF PASCAL	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
NICAISE HELENE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
NOIROT PATRICK	SAPEUR 1	JANVILLE
PAPON VERONIQUE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
PARENT PASCAL	SAPEUR 1	BAUDREVILLE
PASQUIER JOEL	SAPEUR 1	SAINT HILAIRE SUR YERRE
PASSERAT ARNAUD	SAPEUR 1	BAILLEAU LE PIN
PATY JULIEN	SAPEUR 1	TOURY
PEAN GILLES	SAPEUR 1	FRESNAY LE COMTE
PEILLON NICOLAS	SAPEUR 1	VOVES
PELLETIER FABRICE	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
PELLETIER FRANCK	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
PERCHERON ELODIE	SAPEUR 1	LANNERAY
PETEL PASCAL	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
PEURET JIMMY	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
PIAUD EMMANUEL	SAPEUR 1	LA BAZOCHE GOUET
PICHARD BERTRAND	SAPEUR 1	ALLONNES
PICHON PIERRICK	SAPEUR 1	MAINTENON
PIGEARD DAMIEN	SAPEUR 1	BROU
PIGNOLET CYRILLE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
PILLER CHRISTOPHE	SAPEUR 1	SAINT REMY SUR AVRE
PLESSIS YOANN	SAPEUR 1	ARROU
PLU DENIS	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
POITRIMOL QUENTIN	SAPEUR 1	CHARTRES
POLISANO VINCENT	SAPEUR 1	JANVILLE
POLVECHE LAURENT	SAPEUR 1	BREZOLLES
PONCELET JEAN LUC	SAPEUR 1	ALLONNES
POUET PHILIPPE	SAPEUR 1	VILLEMEUX SUR EURE
POULLAIN MICKAEL	SAPEUR 1	ORGERES EN BEAUCE
POUTEAU GAEL	SAPEUR 1	FONTAINE LA GUYON
PRE JEROME	SAPEUR 1	DIGNY
PRE NICOLAS	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
PRIAL XAVIER	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
PRIOLET DIDIER	SAPEUR 1	HAPPONVILLIERS
PROUST JEAN PIERRE	SAPEUR 1	LA BAZOCHE GOUET
REGOUFFRE ELODIE	SAPEUR 1	SAINT GEORGES SUR EURE
RENARD STEPHANE	SAPEUR 1	DREUX

RENAULT CHRISTIAN	SAPEUR 1	DAMMARIE
RENOU CHRISTOPHE	SAPEUR 1	BONNEVAL
RICHARD FRANCK	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
RICHER JEAN-BAPTISTE	SAPEUR 1	VOVES
RINGUENOIR PASCAL	SAPEUR 1	SOURS
RIVET ARNAUD	SAPEUR 1	DREUX
RIZZON SONIA	SAPEUR 1	ANET
ROBIN GERARD	SAPEUR 1	ERMENONVILLE LA GRANDE
ROBINAULT DAVID	SAPEUR 1	AUNEAU
ROCH BENOIT	SAPEUR 1	DAMMARIE
ROGER MIKAEL	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
ROGER THIBAUT	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
ROINTRU PASCAL	SAPEUR 1	LOGRON
ROLLET JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
ROMAIN DAVID	SAPEUR 1	CLOYES SUR LE LOIR
ROSSIGNOL NICOLE	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
ROTTE GEORDIE	SAPEUR 1	MAINTENON
ROUSSEAU RICHARD	SAPEUR 1	BREZOLLES
SAISON FREDERIC	SAPEUR 1	BOUVILLE
SAISON PIERRICK	SAPEUR 1	MONTIGNY LE CHARTIF
SALAGNAT JULIEN	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
SAUTEREAU ROMAIN	SAPEUR 1	DAMMARIE
SAUTEUR EMMANUEL	SAPEUR 1	EPERNON
SCOUET AURELIEN	SAPEUR 1	EPERNON
SEDILLOT BENOIT	SAPEUR 1	DAMMARIE
SEIGNEURET DOMINIQUE	SAPEUR 1	SAINT AVIT LES GUESPIERES
SILVOLA YOHAN	SAPEUR 1	EPERNON
SIMON JEAN LUC	SAPEUR 1	LE THIEULIN
SIMON JULIEN	SAPEUR 1	JOUY
SINGAMY VANICOLA	SAPEUR 1	FRESNAY L'EVEQUE
SOARES TONY	SAPEUR 1	GALLARDON
SOLET BAPTISTE	SAPEUR 1	BEVILLE LE COMTE
SOLLET FREDERIC	SAPEUR 1	CHARTRES
SORIN MARJORIE	SAPEUR 1	CHARTRES
STEPHAN VIRGINIE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
SURAND DIDIER	SAPEUR 1	NOGENT LE ROI
SURCIN CELINE	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
TAILLEPIED THIERRY	SAPEUR 1	ALLUYES
TEBAA DJOHER	SAPEUR 1	SENONCHES
TEIXEIRA FERNANDO	SAPEUR 1	SANCHEVILLE
TETILLON CARINE	SAPEUR 1	CHARTRES
TETON PHILIPPE	SAPEUR 1	LA FERTE VIDAME
THIBAUT AURELIE	SAPEUR 1	BREZOLLES
THIBAUT FABIEN	SAPEUR 1	BREZOLLES
THIERREE SYLVAIN	SAPEUR 1	LA LOUPE
THOMAIN DENIS	SAPEUR 1	TERMINIERS
THOUARD SYLVIA	SAPEUR 1	JANVILLE
TRAVERS CELINE	SAPEUR 1	EPERNON
TRISTANT PATRICK	SAPEUR 1	ANET
TRUBERT SERGE	SAPEUR 1	VIABON
TUFFIER JOHN	SAPEUR 1	LA BAZOCHE GOUET
VACHEROT DAVID	SAPEUR 1	AUNEAU
VALADE SEBASTIEN	SAPEUR 1	CHARTRES
VALLEE JEAN CLAUDE	SAPEUR 1	AUTHON DU PERCHE
VALLEE MICKAEL	SAPEUR 1	BEAUMONT LES AUTELS
VASSORT FRANCOIS	SAPEUR 1	VIABON
VENOT ELODIE	SAPEUR 1	OZOIR LE BREUIL
VENOT FRANCOIS	SAPEUR 1	DANCY
VIALON FABRICE	SAPEUR 1	LA FERTE VILLENEUIL
VICENTE JULIAN	SAPEUR 1	NOGENT LE ROTROU
VILLETTE CLAUDE	SAPEUR 1	CHATEAUDUN
VINCENDEAU TONY	SAPEUR 1	JANVILLE
VIRTON NICOLAS	SAPEUR 1	BROU
VOIDY JEREMY	SAPEUR 1	EPERNON
WILL AURELIEN	SAPEUR 1	JOUY
WOLF ROMAIN	SAPEUR 1	THIRON GARDAIS
ZAHDALI NAJAT	SAPEUR 1	VOVES
PIONNIER DAMIEN	SAPEUR 1	VARIZE